

Somme Numérique

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024

Comité syndical du 29 janvier 2024

Préalablement au vote du budget primitif 2024, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte, inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

- ❖ L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit
- ❖ Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique
- ❖ Inclusion numérique – favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS exercice 2023

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES ENVISAGEES 2024

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

- ❖ Budget principal – les cotisations syndicales
- ❖ Budget principal – les Espaces Numériques de Travail
- ❖ Budget principal – le service de médiation mobile
- ❖ Budget annexe – les Infrastructures numériques
- ❖ Budget annexe – le Centre de services numériques mutualisés

2. Les dépenses de PERSONNEL

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

VI. PROJECTIONS 2022-2027

VII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte
2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2024

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE – ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS

L'article 2 des statuts de Somme Numérique stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

Faire de la France une France « 100 % connectée », c'est l'objectif du Gouvernement. L'accès au numérique pour tous doit permettre de combattre le sentiment d'isolement vécu dans de nombreuses zones blanches et permettre à tous un meilleur accès aux services. C'est aussi un levier essentiel pour la cohésion, l'attractivité et le développement des territoires.

C'est dans ce contexte qu'évoluent les projets du syndicat mixte Somme Numérique.

❖ Accès au numérique par les infrastructures - l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.

- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat

- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit, avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) - Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance - Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

LE TRES HAUT DEBIT

Un accès aux réseaux en ligne est considéré à très haut débit dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde.

Le plan France Très Haut Débit (PFTHD) a comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires en plusieurs étapes :

- D'ici **2020**, garantir à tous un accès **au bon haut débit** (>8 Mbit/s) ou **au très haut débit**,
- D'ici **2022**, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au **très haut débit** (>30 Mbit/s),
- D'ici **2025**, généraliser la **fibre optique** sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre cet objectif, opérateurs privés et collectivités territoriales vont investir 20 milliards d'euros en dix ans avec le Plan France très haut débit.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France** par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- **Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- **Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.**

Deux cas de figure se présentent :

- Les **zones conventionnées** où les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) pour l'ensemble des habitants. Elles concernent 3 600 communes et 55% de la population, et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros. Pour **la Somme**, cela concerne 46 communes pour 124 000 prises FTTH sur le périmètre d'Amiens Métropole et de l'Abbevillois.
- Les **zones non conventionnées** où les collectivités territoriales déploient des Réseaux d'Initiative Publique. Le déploiement de ces réseaux à très haut débit concerne 45% de la population et représente un investissement de 13 à 14 milliards d'euros. La moitié de cet investissement public sera financée par les recettes d'exploitation des RIP et le cofinancement des opérateurs privés. Sur ce périmètre, Somme Numérique a ainsi pour mission de **déployer 214 000 prises sur 733 communes, dont 15 en Seine Maritime.**

LA FIBRE OPTIQUE : A LA VITESSE DE LA LUMIERE

Fil en verre ou en plastique plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Parmi ses principaux avantages, elle transmet de très nombreuses données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. De plus, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance à la différence du réseau téléphonique en cuivre.

❖ Accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales

Du point de vue des **services d'administration électronique**, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat ...

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016 ;
- La mise en œuvre de la Directive NIS2 ;
- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture, la publication des données ...

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation.

Avec 735 communes de moins de 2000 habitants sur le département de la Somme, le syndicat mixte est devenu une référence et un appui dans la transformation numérique des collectivités territoriales et établissements publics. L'acquisition de son Data center en 2019 permet de poursuivre cette action en faveur de la sauvegarde et préservation des données publiques dans un centre de données sécurisé de proximité.

Le **Data center** est une prolongation de l'infrastructure du réseau de fibre optique et donne une légitimité au syndicat mixte pour proposer aux collectivités et établissements publics des usages numériques performants. Cet équipement au service des collectivités territoriales est unique à l'échelle de la Région Hauts-de-France ; il constitue un élément d'attractivité et un outil de collaboration avec les départements voisins.

Le syndicat mixte reconnaît l'importance de la cybersécurité pour assurer la continuité et la qualité de ses services. C'est pourquoi il entend respecter scrupuleusement la réglementation nationale et européenne en la matière, notamment la **directive NIS2** qui impose des normes élevées de protection des infrastructures critiques et des données sensibles. Le syndicat mixte s'engage à appliquer avec rigueur et discernement la directive NIS2, en tenant compte des spécificités de son secteur d'activité et des besoins de ses usagers. Le syndicat mixte considère la directive NIS2 comme une opportunité d'améliorer sa résilience, sa confiance et sa compétitivité dans le domaine de la cybersécurité.

La Directive NIS2 est une nouvelle réglementation de l'Union européenne qui vise à renforcer la cybersécurité des infrastructures critiques. Elle remplace la directive NIS de 2016 et introduit des exigences plus strictes en matière de gestion des risques, de notification des incidents, de coopération et de supervision. La directive NIS2 s'applique à un large éventail de secteurs et d'acteurs, tels que les fournisseurs de services essentiels, les services numériques, les administrations publiques, les fabricants de produits connectés et les fournisseurs de services de cybersécurité. La directive NIS2 vise à assurer un niveau élevé et un commun de cybersécurité dans l'UE, en favorisant la résilience, la confiance et la compétitivité. Cette directive prend en compte la notion de chaîne d'approvisionnement et aura des conséquences sur Somme Numérique et ses fournisseurs. Somme Numérique en tant qu'opérateur de réseau sera désigné Entité Essentielle.

❖ Inclusion numérique – favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages

En parallèle du développement de ces usages et de la dématérialisation de toutes les procédures imposées dans le quotidien des français, la préoccupation de **l'inclusion numérique** est également essentielle pour éviter de creuser les inégalités, non par les infrastructures cette fois, mais par l'accès aux usages numériques.

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Pourtant, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies. L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

Le syndicat mixte s'inscrit à son niveau dans cet objectif en accompagnant les agents des collectivités territoriales, mais également le grand public au travers des actions de médiation numérique.

L'exemple de réussite le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés. Le modèle de Somme Numérique se base sur une collaboration continue avec les collectivités territoriales et un engagement des services départementaux de l'éducation nationale au travers d'une convention triennale. Somme Numérique intègre désormais la plateforme mutualisée portée par la Région Hauts-de-France qui constitue l'environnement numérique de travail le plus important d'Europe, embarquant tous les élèves des écoles publiques de la maternelle au lycée.

Le syndicat mixte s'inscrit également dans le cadre du dispositif « **France Numérique Ensemble** » lancé par le gouvernement, dans le cadre d'un appel à candidature. Celui-ci est lancé pour identifier les structures souhaitant recruter les Conseillers numériques coordinateurs de chaque département. Il vise à permettre l'émergence de propositions de coordination territoriale émanant d'acteurs dynamiques dans le secteur de la médiation numérique au niveau local et souhaitant proposer le portage de contrats de Conseillers numériques coordinateurs. Cette action vient en complément du déploiement des 4000 Conseillers numériques dans le cadre du Plan France Relance.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de Refondation (CNR) numérique, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'inclusion numérique à travers une feuille de route stratégique pour la période 2023-2027.

Les propositions de cette feuille de route, nommée « France Numérique Ensemble », doivent permettre d'atteindre, d'ici 2027, les objectifs suivants :

- 8 millions de personnes accompagnées ;
- 25 000 lieux d'inclusion numérique ;
- 20 000 aidants numériques formés ;
- 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

France Numérique Ensemble affirme le besoin d'identifier sur tout le territoire des collectivités pilotes de l'inclusion numérique, afin de renforcer la territorialisation de cette politique publique.

En tant qu'acteur territorial actif dans l'écosystème de l'inclusion numérique, et après un avis favorable formulé par le Département de la Somme, le syndicat mixte souhaite porter l'élaboration et le portage de la feuille de route France Numérique Ensemble dans notre département. Dans ce cadre, le syndicat mixte sera amené à assurer l'animation de la gouvernance territoriale de la politique publique d'inclusion numérique ainsi que le portage de la feuille de route.

II. BILAN DU PLAN D' ACTIONS exercice 2023

OBJECTIF 100% FTTH – COMPLETUDE ET QUALITE DES RACCORDEMENTS

Notre ambition :

1. Assurer la fin du grand déploiement pour la fin d'année 2024, pour que toutes les zones-arrière de SRO soient ouvertes à la commercialisation auprès des opérateurs de services.
2. Agir avec les constructeurs pour qu'un maximum de prises soient rendues raccordables et donc qu'un maximum d'usagers puissent commander leur accès très haut débit auprès de l'opérateur de leur choix.
3. Contrôler le délégataire pour permettre une utilisation qualitative du réseau public de fibre optique, sur l'ensemble des infrastructures en maintenance et lors du raccordement final.

Nos actions cibles pour 2023

- ✓ Soutenir la proposition de loi *visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit* enregistrée au Sénat le 19 juillet 2022.

Un courrier de sensibilisation a été envoyé aux parlementaires de la Somme le 24 avril 2023.

Le vœu de soutien à la proposition de loi a été adopté à l'unanimité par délibération du Comité syndical du 10 mai 2023.

- ✓ Se positionner auprès des aménageurs de biens immobiliers pour piloter les extensions du réseau fibre optique et les aménagements d'immeubles.

L'offre d'aménagement a été mise en place et a donné lieu à l'émission de __ devis, dont __ sont signés, déjà réceptionnés ou en cours de travaux. Cela répond à un besoin identifié, les contacts se sont renforcés avec les aménageurs et promoteurs immobiliers actifs sur le territoire.

- ✓ Intervenir auprès des services instructeurs de permis de construire pour que les modalités de construction des infrastructures télécoms soient identifiées au plus tôt dans tous projets de construction.

Cette action spécifique doit encore être mise en œuvre ; nous attendons la stabilisation de l'offre de raccordement proposée par Altitude dans sa plateforme AI Racco.

- ✓ Mettre en place avec Altitude Infra, le process de création de génie civil pour les bâtiments sans infrastructure télécom.

De nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet et Altitude a publié en cours d'année la plateforme AI racco permettant de renseigner et diriger les particuliers concernés.

- ✓ Définir l'échéance ou la date limite au-delà de laquelle le raccordement final fibre ne serait plus pris en charge par Somme Numérique.

Les élus ont évoqué cette question en Commission réseau, mais cela reste à définir encore à ce jour, les modalités pratiques de mise en œuvre avec les opérateurs de service ne sont pas évidentes.

- ✓ Préparer le futur marché de travaux de densification et extensions du réseau fibre.

Le marché a été publié le 22 décembre 2023.

- ✓ L'objectif de livraison pour l'année 2023 s'élève à 47 420 prises FTTH.

L'objectif a été atteint avec 47 287 prises livrées au cours de l'année 2023 et déjà 2538 supplémentaires au 10 janvier !

TERRITOIRES CONNECTES ET DURABLES

Notre ambition : Créer une dynamique de territoire. Se positionner en tiers de confiance pour l'hébergement de la donnée publique. Apporter des solutions clés en main pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement et améliorer l'efficacité des services publics grâce aux leviers de la mutualisation.

Nos actions cibles pour 2023

Mener les premières expérimentations concrètes, permettant de déterminer le modèle technico-économique, voire l'émergence d'une nouvelle offre de services à disposition des structures publiques locales (objets connectés).

Proposer une offre de services permettant d'utiliser le réseau de fibre optique pour les projets de vidéo protection des communes. Poursuivre les réflexions en termes de sécurisation des flux vidéo hébergés en commune.

Valoriser le data center comme centre de supervision des données publiques à l'échelle départementale, voire régionale.

Ressources externes envisagées : Fonds européens dans le cadre des appels à projets de la Région. « Fonds vert » d'1,5 milliard d'euros pour les collectivités, dédié à des investissements en matière de lutte contre le changement climatique (à confirmer). Appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » dans le cadre du 4^e volet du Programme des Investissements d'Avenir.

La mise en place du projet a été plus longue que prévue, afin de définir concrètement le périmètre de l'expérimentation avec les collectivités volontaires. Ceci ayant été défini au 1^{er} semestre 2023, il a donné lieu à la préparation du marché correspondant. Il a donné lieu à la réception de 8 offres, qui sont en cours d'analyse pour être attribué au 1^{er} trimestre 2024.

L'offre vidéoprotection d'Altitude a été validé dans l'avenant 5 de la convention délibérée en juin 2023. Uniquement un devis a été élaboré par Altitude, il reste sans retour du côté de la mairie.

TRANSFORMATION NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Notre ambition : Accompagner les collectivités quelles que soient leur taille et assurer la montée en compétence des élus et des agents publics, pour leur permettre de respecter la réglementation en toute confiance, de relever les défis des évolutions numériques et d'apporter un service de qualité à leurs usagers.

Nos actions cibles pour 2023

Services performants sécurisés

Accompagner la transition du cuivre vers la fibre pour les usages du très haut débit et de la téléphonie ; conseiller sur le raccordement des sites publics FTTH ou FTTO selon les besoins, accompagner le changement vers la téléphonie sur IP.

Etudier la possibilité de fournir une « Box de services » très haut débit complète (Internet, téléphonie, Wifi) avec pilotage d'un nouvel équipement d'extrémité en mairie.

Le syndicat mixte dispose d'une offre de téléphonie sur IP via un prestataire du marché télécoms, afin de répondre aux besoins des collectivités.

Le tarif de l'offre FTTH a été renégocié avec Altitude afin de proposer en 2024 une offre FTTH plus compétitive et répondant aux besoins des petites communes.

La construction d'une offre Box de services reste un objectif final à atteindre encore à ce jour.

Accompagnement sur mesure

Assurer la montée en compétence des secrétaires de mairie ; s'intégrer dans la démarche de formation via le Centre de Gestion de la Somme, animer ou participer à un réseau de secrétaires de mairie.

Relance de la sensibilisation au Règlement Général pour la Protection des Données, avec AMF80.

Améliorer l'accès aux outils de dématérialisation des échanges, en animant des réunions de territoire, en agissant en collaboration avec les services locaux de la Préfecture, les Conseillers aux Décideurs Locaux de la DGFIP ...

De nombreuses réunions de territoire ont eu lieu encore pendant cette année 2023, en collaboration avec le CDG80, l'AMF80 ou directement auprès des communautés de communes ou communes. Somme Numérique a également proposé quelques Webinaires spécifiques pour promouvoir ou expliquer des services.

Extension des outils mutualisés et faciles d'accès pour un meilleur service aux usagers

Déploiement du pack Mairie Connectée pour 400 communes de moins de 2000 habitants.

Proposer de nouveaux outils répondant aux besoins des collectivités : Démarches en ligne, Plateforme de publication des actes. Faire évoluer les outils existants en tenant compte des retours terrain.

Ressources : FEDER - REACT-EU

L'offre Mairie connectée est désormais disponible pour 222 communes de moins de 2000 habitants.

- ✓ Création d'une offre de services ; « **contrat d'assistance télécoms** », permettant de dégager les moyens nécessaires à l'accompagnement des communes et établissements publics locaux. Ce contrat permet par ailleurs d'accéder au groupement télécoms qui génère des économies de dépenses de fonctionnement pour ces mêmes collectivités.

Contenu de l'offre : mutualisation des besoins, économies de fonctionnement, animation, coordination des marchés, relation opérateurs de services, assistance de 1^{er} niveau, administration des comptes pour la téléphonie sur IP

Tarification proposée – contribution annuelle adoptée en 2023 pour application en 2024

Communes < 500 habitants : 36€ HT, soit 3€ HT par mois

Communes 501 à 2000 habitants : 84€ HT, soit 7€ HT par mois

Communes > 2001 habitants : 180€ HT, soit 15€ HT par mois

EPCI : 240€ HT, soit 20€ HT par mois

Département et Amiens Métropole : 800€ HT

Etablissements non membres : 300€ HT

A partir de cette réflexion sur la mutualisation des besoins, le Comité syndical a constitué un nouveau groupement de commandes intitulé Usages numériques. Il regroupe les besoins télécoms, mais également les besoins en matériels d'impression et copieurs. Les marchés et accords-cadres correspondants ont été passés en 2023. Les titulaires sont connus et à la disposition des collectivités pour répondre à leurs besoins.

INCLUSION NUMERIQUE ET ACCESSIBILITE GRAND PUBLIC

Notre ambition : Participer aux grands enjeux du territoire pour faciliter l'accès aux droits, l'appropriation des outils numériques pour tous, pour contrer les exclusions apparues avec la multiplication des services numériques mis à disposition des usagers dans leur quotidien.

Nos actions cibles pour 2023

Accompagner les services départementaux pour mener une politique de médiation coordonnée sur le territoire.

Conforter la collaboration du service de médiation numérique mobile avec les Centres d'Action Sociale.

Diffuser la nouvelle offre tarifaire @utonum pour redonner un souffle à la médiation numérique en milieu rural.

Achever les déploiements de l'ENT dans les établissements type IME.

Travailler sur l'accessibilité des plateformes numériques ; site web de Somme Numérique, ENT, Intramuros, sites internet des communes ...

Le service a effectivement été renforcé avec l'accueil d'une 2^e médiatrice numérique en novembre 2023. Des collaborations se sont concrétisées et développées pendant cette année.

La place de Somme Numérique dans cet environnement de l'inclusion numérique a été confortée avec la publication du dispositif de l'Etat France Numérique Ensemble. En effet, après validation par le Comité syndical le 20 novembre 2023, Somme Numérique s'est positionné en pilotage de la rédaction de la feuille de route départementale France Numérique Ensemble, en collaboration avec le CCAS d'Amiens, et sous le contrôle et la validation de la Préfecture de la Somme. Le syndicat mixte a également reçu une validation de l'ANCT pour recruter un conseiller numérique coordinateur pour agir au niveau départemental et rassembler l'ensemble des forces en présence afin de donner une dynamique et une cohérence d'ensemble de ces dispositifs pour les usagers en demande et en besoin d'accompagnement.

RESILIENCE DES SERVICES – CYBER SECURITE

Notre ambition : Protéger les données publiques et sécuriser l'environnement informatique des collectivités pour se prémunir des attaques informatiques et des pannes matérielles. S'assurer d'un niveau de continuité maximale des services hébergés dans le Data center et de l'accès très haut débit fourni via le réseau public de Somme Numérique.

Nos actions cibles pour 2023

Poursuivre le déploiement des Antivirus sur les postes informatiques des communes, engagé en 2022 grâce à l'appel à projets du volet cyber de France Relance.

Assurer les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour éviter les fraudes.

Mener un diagnostic de sécurité dans les services et infrastructures de Somme Numérique (environnements du Data center et du cœur de réseau fibre optique)

Engager les mesures correctives possibles à court terme et définir un plan d'actions à long terme (redondance physique ou logicielle, plan de reprise d'activité...).

Ressources : redevances du délégataire pour ce qui concerne le diagnostic et mesures correctives sur le périmètre du réseau fibre optique et des usages très haut débit.

Contributions des services numériques pour ce qui concerne l'environnement du data center.

L'enjeu de sécurité informatique a été clairement identifié par les collectivités locales.

Le comité syndical en a pris la mesure en constituant un nouveau pôle d'activité désigné Informatique et connectivité, permettant de disposer des ressources et moyens pour apporter une offre de service complète aux communes et établissements publics du territoire.

SECURISATION DES INFRASTRUCTURES

Notre ambition : Assurer la résilience des services Très Haut Débit par la sécurisation des infrastructures du réseau public de fibre optique.

Nos actions cibles pour 2023

Assurer le déménagement complet du cœur de réseau historique de la rue St Fuscien vers les nouveaux locaux Avenue d'Italie pour le 31 décembre 2023.

Trouver un nouvel emplacement au Point de présence opérateurs stratégique de la Gare Routière d'Amiens, afin d'engager son déménagement dans une phase suivante.

Poursuivre le programme de sécurisation engagé en juin 2021 au travers de l'appel à projet de la Banque des Territoires « Sécurité et résilience du réseau » : bouclage des NRO, vidéo protection des NRO, sortie des PM des NRO construits en phase 1

> *Opérations réalisées sous le pilotage d'Altitude Infra, en responsabilité sur le réseau en exploitation*

Ressources : Emprunt Banque des Territoires + Location des salles opérateurs au délégataire
Redevances Usages du réseau

Altitude pilote les dernières opérations de migration du POP de St Fuscien en janvier 2024.

Les travaux de sécurisation des infrastructures ont en partie été réalisés ou sont en cours, ces opérations étant toujours considérées comme nécessaires pour la continuité des services.

POUR SUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE

Notre ambition : Assurer une meilleure connaissance de l'offre de Somme Numérique auprès de ses membres. Promouvoir le data center de Somme Numérique à l'échelle régionale. Compléter l'offre de services numériques pour répondre aux besoins des collectivités.

Nos actions cibles pour 2023

Réunir les maires et secrétaires de mairie pour étendre la connaissance des services auprès des EPCI et communes du département

Présenter le nouveau site internet de Somme Numérique

Entretenir les collaborations avec Région Hauts-de-France, Géo2France, USEDA, ADICO, syndicat mixte Fibre numérique 5962 ...

Mettre à jour et compléter la grille tarifaire des services numériques.

Le syndicat mixte a participé au Parlement du Numérique organisé dans chaque département par Christophe Coulon, afin de promouvoir les offres de services mutualisés et le data center.

Une convention a été signée avec la Région pour héberger les services de Géo2France dans le datacenter de Somme Numérique.

La grille tarifaire adoptée en début d'année 2023 a été diffusée et a fait l'objet de nombreuses informations, donnant lieu à une augmentation des contributions perçues en fin d'année 2023 par rapport à l'année 2022.

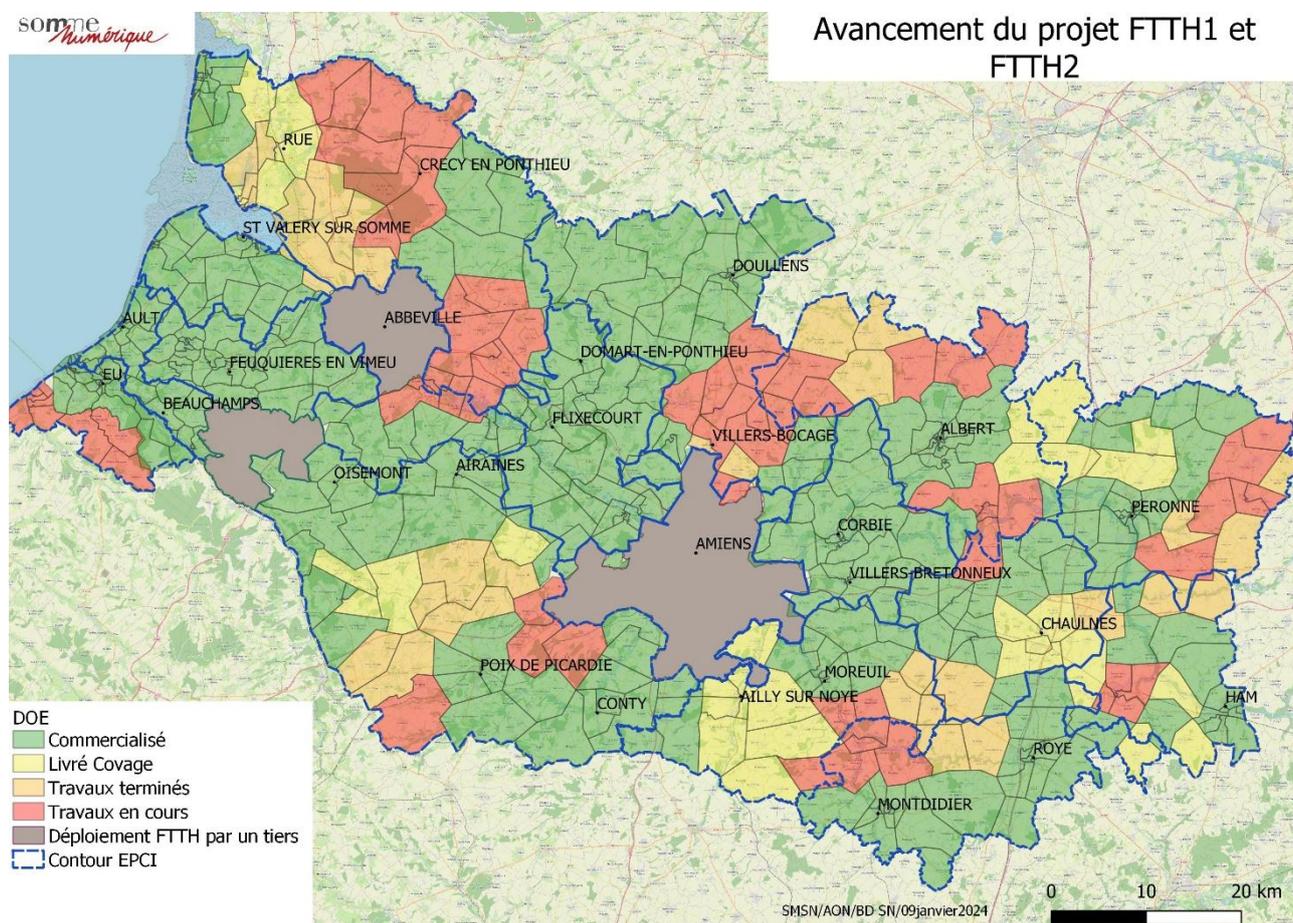
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2024

OBJECTIF 100% FTTH – COMPLETEUDE ET QUALITE DES RACCORDEMENTS

Le constat au 31 décembre 2023 : 190 000 prises construites ou en cours de réception / 216 000 prises commercialisées, dont 75 000 prises raccordées – soit un taux de 52%.

Notre ambition :

1. Assurer la fin du grand déploiement pour la fin d'année 2024 avec 26 000 prises restantes à livrer à notre délégataire (hors blocages externes).
2. Imposer le syndicat mixte dans son rôle de chef de file des aménagements fibre pour tous nouveaux projets immobiliers en habitat individuel et collectif.
3. Consolider les procédures permettant de lever tous types de blocages au raccordement final pour les usagers.



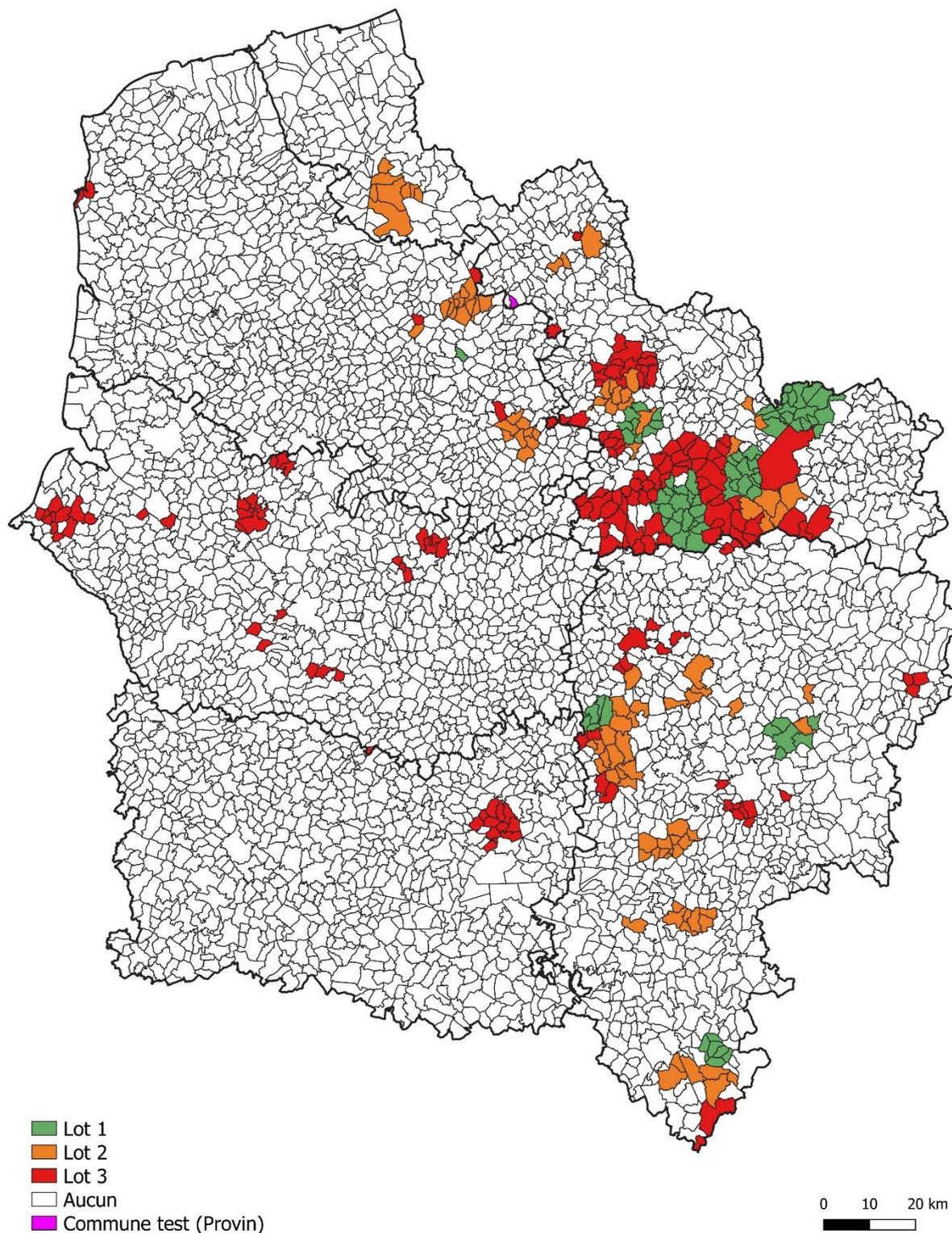
Nos actions cibles pour 2024

- ✓ Mettre en œuvre le nouveau marché d'extension du réseau de fibre optique (complétude, sécurisation, densification, aménagement des nouveaux projets immobiliers...).
- ✓ Suivre la mise en œuvre des opérations de raccordement complexe avec Altitude Infra Somme.
- ✓ Renforcer le contrôle et la maîtrise des données du réseau de Somme Numérique (nouveaux outils, ressources, formation).

- ✓ Accompagner les opérations préalables à la fermeture du cuivre en assurant une couverture 100% FttH pour les 36 communes dont le réseau cuivre sera coupé en janvier 2027.
- ✓ Accompagner les communes dans la réalisation de leur adressage pour rendre toutes les prises construites raccordables et éviter les erreurs à la prise de commande par l'opérateur.



Carte de la fermeture du réseau cuivre : lot 1 à 3



80018 Allenay	80291 Estrées-sur-Noye	
80045 Authuille	80346 Franqueville	80597 Nibas
80047 Aveluy	80348 Fransu	80615 Owillers-la-Boisselle
80060 Béalcourt	80360 Fressenneville	80626 Pissy
80096 Béthencourt-sur-Mer	80364 Friaucourt	80668 Remiencourt
80124 Bourseville	80368 Friville-Escarbotin	80671 Ribeaucourt
80151 Buire-sur-l'Ancre	80369 Frohen-sur-Authie	80730 Saveuse
80174 Le Cardonnois	80387 Grattepanche	80742 Surcamps
80225 Creuse	80429 Hénencourt	80770 Tully
80235 Dargnies	80466 Lanches-Saint-Hilaire	80775 Valines
80241 Domart-en-Ponthieu	80468 Laviéville	80834 Yzengremer
80268 Épagne-Épagnette	80540 Mesnil-Martinsart	80836 Yonval

TERRITOIRES CONNECTES ET DURABLES

Le constat : Comme en témoigne le rapport de la Mission « *Les territoires connectés et durables* » publié en octobre 2023 sous la présidence de Valérie Nouvel, toutes les conditions sont réunies pour donner une nouvelle dimension à la politique d'aménagement des territoires. On parle ici du déploiement des services numériques connectés, au service de l'intérêt général et de la transition écologique. Dans la Somme, les élus ont fait le choix de maîtriser le déploiement de leurs infrastructures numériques et de se doter d'un centre d'hébergement public sécurisé et souverain. Dans ce contexte et au regard des expériences déjà menées, notre attention sera portée sur les enjeux économiques, de valeur d'usage, de sécurité et de contrôle suffisant de la chose publique, telle que la donnée d'intérêt territorial.

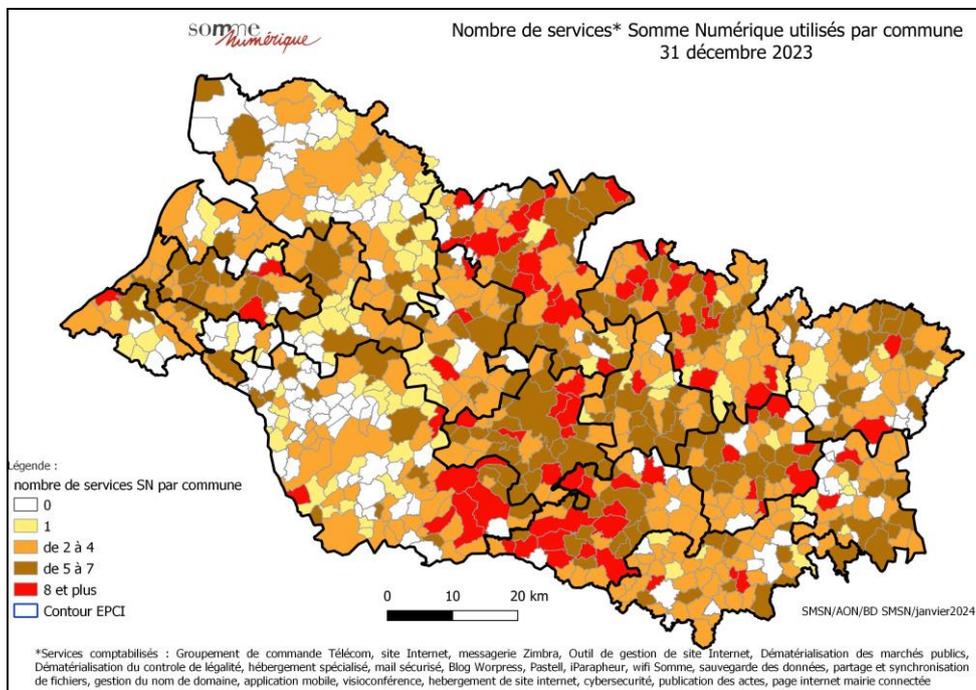
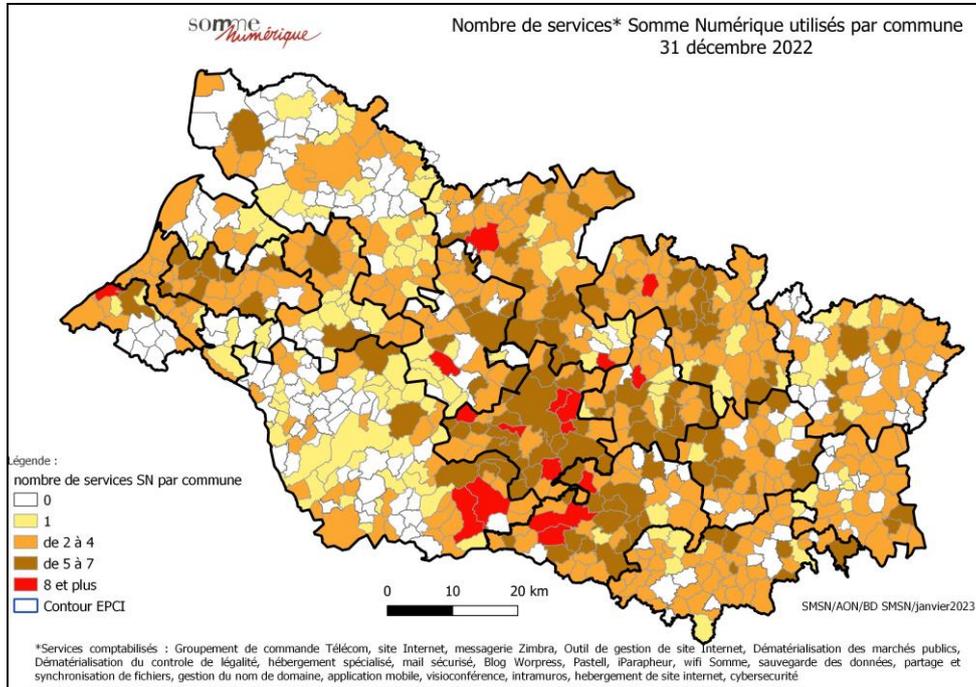
Notre ambition : Créer une dynamique de territoire. Se positionner en tiers de confiance pour permettre aux décideurs locaux et citoyens de rendre leurs territoires plus intelligents et plus responsables (gestion de l'énergie, eau, déchets, mobilité, santé). Apporter des solutions clés en main pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement et améliorer l'efficacité des services publics grâce aux leviers de la mutualisation.

Nos actions cibles pour 2024

- ✓ Mener l'expérimentation « Territoires connectés » sur le périmètre défini dans le marché qui sera attribué au 1^{er} trimestre, permettant de déterminer le modèle technico-économique et l'émergence d'une nouvelle offre de services à disposition des structures publiques locales (objets connectés).
- ✓ Promouvoir l'offre de services permettant d'utiliser le réseau de fibre optique pour les projets de vidéo protection des communes.
- ✓ Formaliser des propositions en termes de sécurisation des flux vidéo hébergés en commune, notamment par la mutualisation des serveurs d'enregistrement.

TRANSFORMATION NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le constat : Les services numériques progressent dans les communes de la Somme notamment par l'action spécifique du dispositif Mairie connectée, comme en témoigne l'évolution entre 2022 et 2023 présentée dans ces 2 cartes. Cependant, l'accès aux outils n'est pas la seule composante de la transition numérique. Le syndicat mixte se doit également de valider l'appropriation des services et leur bon usage par la dimension de sensibilisation et d'accompagnement au changement.



Notre ambition : Accompagner les collectivités quelles que soient leur taille et assurer la montée en compétence des élus et des agents publics, pour leur permettre de respecter la réglementation

en toute confiance, de relever les défis des évolutions numériques et d'apporter un service de qualité à leurs usagers.

Nos actions cibles pour 2024

Services performants sécurisés

- ✓ Accompagner la transition du cuivre vers la fibre pour les usages du très haut débit et de la téléphonie ; conseiller sur le raccordement des sites publics FTTH ou FTTO selon les besoins, accompagner le changement vers la téléphonie sur IP.
- ✓ Proposer une nouvelle offre FttH plus adaptée aux besoins des petites communes.
- ✓ Etudier la possibilité de fournir une « Box de services » très haut débit complète (Internet, téléphonie, Wifi) avec pilotage d'un nouvel équipement d'extrémité en mairie.
- ✓ Valoriser le data center comme centre d'hébergement des données publiques à l'échelle régionale.

Accompagnement sur mesure

- ✓ Assurer la montée en compétence des secrétaires de mairie ; s'intégrer dans la démarche de formation via le CNFPT, participer au réseau de secrétaires de mairie constitué par le Centre de Gestion de la Somme ;
- ✓ Relance de la sensibilisation au Règlement Général pour la Protection des Données, avec l'AMF80.
- ✓ Améliorer l'accès aux outils de dématérialisation des échanges, en animant des réunions de territoire, en agissant en collaboration avec les services locaux de la Préfecture, les Conseillers aux Décideurs Locaux de la DGFIP ...

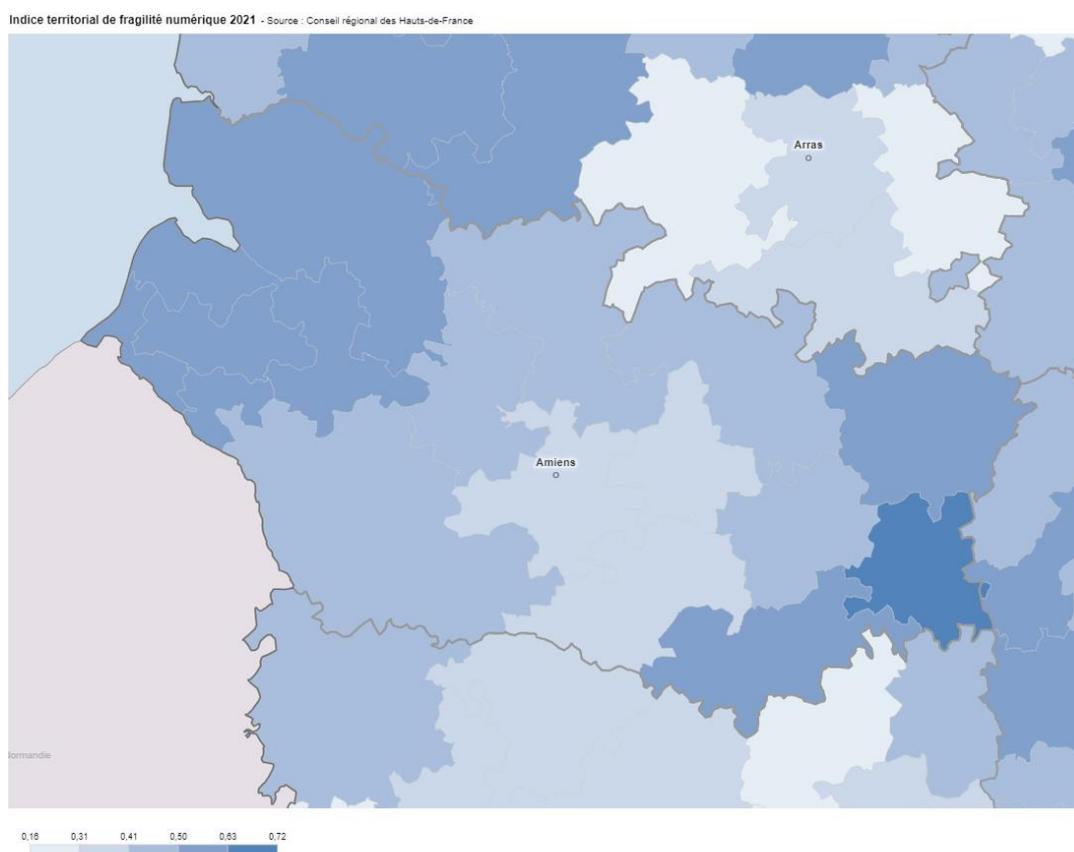
Extension des outils mutualisés et faciles d'accès pour un meilleur service aux usagers

- ✓ Déploiement du pack Mairie Connectée pour les communes de moins de 2000 habitants ; envisager un palier <1000 habitants et élargir aux établissements publics.
- ✓ Proposer de nouveaux outils répondant aux besoins des collectivités : Démarches en ligne, publication des actes.
- ✓ Déposer la demande de financement au titre du Programme opérationnel des subventions FEDER 21-27.

INCLUSION NUMERIQUE ET ACCESSIBILITE GRAND PUBLIC

Le constat en quelques chiffres : 800 000 personnes en situation d'illectronisme en Hauts-de-France, 87% des personnes possèdent un smartphone, 77% des français achètent sur Internet, 54% éprouvent une forme de difficulté face aux démarches en ligne, 1 français /3 est éloigné du numérique.

L'illectronisme peut être défini comme l'état d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources numériques (Larousse 2020). C'est l'état d'une personne qui n'a pas les compétences de base ou qui rencontre des difficultés d'accès au matériel et qui ne peut donc pas vivre sa vie dans une société où toutes les procédures se dématérialisent.



[GéoTerritoires - Indicateurs : cartes, données et graphiques \(hautsdefrance.fr\)](https://hautsdefrance.fr)

Notre ambition : Participer aux grands enjeux du territoire pour faciliter l'accès aux droits, l'appropriation des outils numériques pour tous, pour contrer les exclusions apparues avec la multiplication des services numériques mis à disposition des usagers dans leur quotidien.

Nos actions cibles pour 2024

- ✓ Accompagner les services départementaux et les partenaires locaux pour mener une politique de médiation coordonnée sur le territoire.
- ✓ Co-piloter la rédaction et la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble, avec le CCAS d'Amiens, sous réserve d'accord de l'ANCT.
- ✓ Recruter un Conseiller numérique coordinateur.
- ✓ Travailler sur l'accessibilité des plateformes numériques ; site web de Somme Numérique, ENT, Intramuros, sites internet des communes ...

RESILIENCE DES SERVICES – SECURITE INFORMATIQUE

Le constat : Le CERT de l'ANSSI - *Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques ministérielles* - a publié en octobre 2023 son rapport de synthèse de la menace ciblant les collectivités territoriales. De janvier 2022 à juin 2023, l'ANSSI – *Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information* - a traité 187 incidents cyber affectant les collectivités territoriales, soit une moyenne de 10 incidents par mois. Ces incidents représentent 17% de l'ensemble des incidents traités par l'ANSSI sur la période.

Notre ambition : Protéger les données publiques et sécuriser l'environnement informatique des collectivités pour se prémunir des attaques informatiques et des pannes matérielles. S'assurer d'un niveau de continuité maximale des services hébergés dans le Data center et de l'accès très haut débit fourni via le réseau public de Somme Numérique. Promouvoir le data center de Somme Numérique à l'échelle régionale.

Nos actions cibles pour 2024

- ✓ Valoriser les services d'hébergement dans le data center, grâce à la nouvelle organisation du pôle Informatique et connectivité et recrutement de 2 agents à cet effet.
- ✓ Mettre en œuvre le service informatique mutualisé pour les petites collectivités.
- ✓ Enrichir l'offre de sécurité informatique avec le coffre-fort de mots de passe.
- ✓ Proposer une solution pour la protection des postes informatiques dans les écoles du département.
- ✓ Assurer les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour éviter les fraudes.
- ✓ Engager une démarche de certification du data center (ISO 27001 et HDS)
- ✓ Mener un diagnostic de sécurité dans les services et infrastructures de Somme Numérique (environnements du Data center et du cœur de réseau fibre optique), en lien avec le parcours de sécurité de l'ANSSI.
- ✓ Engager les mesures correctives possibles à court terme et définir un plan d'actions à long terme (redondance physique ou logicielle, plan de reprise d'activité...).

Proposition tarifs 2024 de l'offre de service informatique mutualisé : Le comité syndical devra se prononcer sur le modèle économique et la grille de tarifs associée à ce nouveau service mutualisé. Une offre souple sans engagement avec des tickets d'intervention au temps passé :

- 250 € HT / an pour 2 heures 30
- 400€ HT / an pour 5 heures
- 700€ HT / an pour 10 heures

Une offre de maintenance de long terme avec diagnostic des postes informatiques :

- 85€ HT de frais d'accès incluant l'audit initial
- 12€ HT / mois par poste informatique
- 70€ HT / mois par serveur informatique

	Frais d'accès au service	Prix unitaire mensuel € HT/poste	Prix unitaire €HT/ an	Quantité	TOTAL année 1	Total année 2	Total année 3	
Forfait 2h30	0	/	250	10	2500	2500	2500	
Forfait 5h	0	/	400	5	2000	2000	2000	
Forfait 10h	0	/	700	3	2100	2100	2100	
Contrat maintenance postes informatiques (eng. 3 ans)	85	12	144	200	45800	28800	28800	
Contrat maintenance serveur informatique (eng. 3 ans)	85	70	840	5	4625	4200	4200	
					57 025,00	39 600,00	39 600,00	136 225,00

SECURISATION DES INFRASTRUCTURES

Le constat : 75 000 foyers raccordés avec de nombreux usages professionnels avec le télétravail, mais aussi sensibles comme le maintien à domicile des personnes fragiles. 1200 sites publics raccordés au réseau public avec des exigences de continuité de service (police, sécurité de la circulation, vidéoprotection ...). 2500 entreprises bénéficient d'une offre professionnelle sur le réseau public ; il s'agit d'un marché très concurrentiel que se partagent plus de 35 opérateurs qui louent une offre de services auprès d'Altitude Infra pour bénéficier d'un accès au réseau.

Notre ambition : Assurer la résilience des services Très Haut Débit par la sécurisation des infrastructures du réseau public de fibre optique.

Nos actions cibles pour 2024

- ✓ Envisager un nouvel emplacement au Point de présence opérateurs stratégique de la Gare Routière d'Amiens, afin d'engager son déménagement dans une phase suivante.
- ✓ Trouver des axes de sécurisation du réseau fibre avec des interconnexions à l'échelle régionale.

D'autres actions de sécurisation touchent aux problématiques de raccordement final FTTH ou à l'exploitation du réseau et relèvent donc du **délégataire Altitude Infra**.

Concernant les problématiques relevées sur les raccordements, la signature des nouveaux contrats de sous-traitance aux opérateurs commerciaux dits « STOC », doivent permettre de remettre de l'ordre dans l'action des sous-traitants.

Nouveau contrat signé par Bouygues Telecom, SFR, FREE, Orange (02/10/2023)

- Principales évolutions :
 - ✓ Facturation des malfaçons imputables
 - ✓ Suivi des manquements
 - ✓ Pénalités pour les déplacements à tort
 - ✓ Contrôle commun
 - ✓ La fourniture de CRI (Compte-rendu d'intervention) conforme dans les 5 jours ouvrés suivant le raccordement
 - Taux de CRI conforme attendu : 95%
 - ✓ La possibilité de pénaliser les CRI manquants
 - ✓ La fourniture hebdomadaire des calendriers d'intervention des opérateurs commerciaux et leurs sous-traitants
 - ✓ La limite à deux rangs de sous-traitance

Altitude a mis en place des équipes d'intervention sur le département pour traiter les malfaçons relevées dans les communes.

- 🌀 +6000 Tickets traités en 2023
 - 🌀 4000 tickets d'incidents
 - 🌀 1350 tickets Malfaçons
 - 🌀 700 tickets référentiel adresse (modification, création)
 - 🌀 500 tickets Dommage réseaux
 - 🌀 7 équipes en permanence sur le terrain

Vidéoprotection aux NRO : Engagement du déploiement sur 12 NRO Phase1 en Janvier 2024

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme Numérique

❖ Budget principal – les cotisations syndicales

Ressource de base des frais de structure, de direction, de pilotage et de la gouvernance du syndicat mixte, mais également de la promotion des usages du syndicat mixte, les cotisations syndicales des membres de Somme Numérique sont fixées selon un taux par habitant déterminé chaque année par le Comité syndical. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2024 et des inconnues qui subsistent (équilibre des services, fonds européens à confirmer...), il est proposé de maintenir ces cotisations à l'identique par rapport à l'exercice 2023.

Membre	2023		population 2023 source dgcl	2024		2025		2026	
Département	0,50	285 279,50	568 748,00	0,50	284 374,00	0,50	285 279,50	0,50	285 279,50
CA Amiens Métropole	0,67	124 224,70	185 306,00	0,67	124 155,02	0,67	124 224,70	0,67	124 224,70
CA Baie de Somme	0,67	33 386,77	49 596,00	0,67	33 229,32	0,67	33 386,77	0,67	33 386,77
CC Avre Luce Noye	0,67	14 934,30	22 229,00	0,67	14 893,43	0,67	14 934,30	0,67	14 934,30
CC de la Haute Somme	0,67	18 488,65	27 272,00	0,67	18 272,24	0,67	18 488,65	0,67	18 488,65
CC du Grand Roye	0,67	17 331,56	25 744,00	0,67	17 248,48	0,67	17 331,56	0,67	17 331,56
CC du Pays du Coquelicot	0,67	19 204,88	28 678,00	0,67	19 214,26	0,67	19 204,88	0,67	19 204,88
CC du Val de Somme	0,67	18 143,60	27 080,00	0,67	18 143,60	0,67	18 143,60	0,67	18 143,60
CC du Vimeu	0,67	15 383,87	22 885,00	0,67	15 332,95	0,67	15 383,87	0,67	15 383,87
CC Est de la Somme	0,67	13 746,39	20 311,00	0,67	13 608,37	0,67	13 746,39	0,67	13 746,39
CC Nièvre et Somme	0,67	18 996,51	28 191,00	0,67	18 887,97	0,67	18 996,51	0,67	18 996,51
CC Ponthieu Marquenterre	0,67	22 518,03	33 516,00	0,67	22 455,72	0,67	22 518,03	0,67	22 518,03
CC Somme Sud Ouest	0,67	26 297,50	39 156,00	0,67	26 234,52	0,67	26 297,50	0,67	26 297,50
CC Terre de Picardie	0,67	12 373,56	18 379,00	0,67	12 313,93	0,67	12 373,56	0,67	12 373,56
CC Territoire Nord Picardie	0,67	21 221,58	31 582,00	0,67	21 159,94	0,67	21 221,58	0,67	21 221,58
CC Villes Sœurs	0,67	24 993,01	36 871,00	0,67	24 703,57	0,67	24 993,01	0,67	24 993,01
		686 524,41			684 227,32		686 524,41		686 524,41

Les projections d'équilibre financier ne permettent pas à ce jour de prévoir une diminution des cotisations syndicales à horizon 2026.

❖ Budget principal – les Espaces Numériques de Travail

La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail est fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER. La contribution pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 7,40 € par élève, tarification maintenue à l'identique depuis 3 ans. Ce service a donc atteint son point d'équilibre, sans subvention, avec 100% des écoles publiques du département concernées par le dispositif, en milieu ordinaire.

La contribution 2024 sera définie après validation des comptes de l'année scolaire 2023-2024.

Pour cette année 2024, le syndicat mixte poursuit son action dans une démarche d'inclusion, d'une part en faveur des enfants inscrits dans les établissements hors milieu ordinaire (type IME), d'autre part pour faciliter l'accessibilité des outils numériques au plus grand nombre. Dans ce cadre, des fonds européens seront sollicités pour faciliter l'adaptation des outils, des plateformes et des matériels au plus grand nombre de situations identifiées avec nos partenaires.

❖ Budget principal – Inclusion numérique

Le **service de médiation numérique** mobile de Somme Numérique dit @tonum se déploie progressivement en différents lieux du département depuis le mois de juin 2021.
Une seconde médiatrice a intégré le service en novembre 2023.

L'objectif pour 2024 est de consolider les partenariats engagés et d'en développer de nouveaux.
Les collaborations sont confirmées à ce jour avec les EPCI Terre de Picardie et Nièvre et Somme, mais également avec le CCAS de CAMON, et enfin avec la commune d'Huchenneville.

A ce stade, il est proposé de ne pas faire évoluer les contributions adoptées en juin 2023 :

1 / Abonnement annuel pour les EPCI * :

1 pack de 20 ateliers = 2 500 €

1 Atelier supplémentaire (EPCI) = 50 €

1 Atelier supplémentaire (commune) = 100 €

2 / Abonnement annuel pour structures mutualisantes * :

1 pack de 20 ateliers = 2 500 €

1 Atelier supplémentaire pour la structure mutualisante ou ses membres = 125 €

3/ Hors abonnement - à l'unité* :

1 atelier (2h) = 150 €

*hors frais d'ingénierie – conduite de projet avec la collectivité

En 2023, l'Etat a publié le dispositif **France Numérique Ensemble** dans l'objectif de territorialiser la politique d'inclusion numérique, avec le relais des Préfectures et identifiant des porteurs de projets dans les territoires. Le syndicat mixte a présenté sa candidature pour piloter la rédaction et la mise en œuvre de la feuille de route départementale d'inclusion numérique, mais également pour le recrutement d'un Conseiller Numérique Coordinateur, en charge de rassembler les bonnes pratiques des différents acteurs de l'inclusion numérique sur le département. Cette candidature est établie en coordination avec le CCAS d'Amiens, dans l'objectif de disposer de deux Conseillers Numériques coordinateurs pour le territoire, un pour Amiens Métropole sous le pilotage du CCAS, un pour le reste du département sous le pilotage de Somme Numérique.

Pour cette année 2024, en cas de validation des candidatures présentées, le syndicat mixte va donc s'engager dans ce beau challenge de piloter la rédaction de la feuille de route pour le 30 juin. L'ANCT a donné son accord pour le recrutement de 2 conseillers numériques coordinateurs dans la Somme, un par Somme Numérique et un par le CCAS d'Amiens pour le territoire d'Amiens Métropole. Ces postes sont financés par subvention de l'Etat à hauteur de 50 000€ / an, pour 2 ans.

❖ Budget annexe Infrastructures numériques

Afin d'améliorer la lisibilité de cette activité autour du réseau fibre optique qui engendre de nombreux flux financiers, il est proposé de la séparer en deux sous-budgets :

- ✓ l'un consacré au déploiement des infrastructures numériques ;
- ✓ l'autre dédié à l'exploitation du réseau et la gestion des données.

Définition et précisions sur les termes :

FTTH : service très haut débit sur fibre optique mutualisé, grand public, non sécurisé, le délai de rétablissement pouvant aller jusqu'à 10 jours.

FTTO : service très haut débit sur fibre dédiée, à usage professionnel avec garanties de service et de rétablissement élevées.

- Mise en œuvre du SDTAN – programme 100% FTTH et sécurisation des infrastructures

Les élus du syndicat mixte conservent la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Les redevances du délégataire Altitude INFRA (450 000€ de part fixe) permettent de financer l'équipe chargée du déploiement du réseau et les charges support représentant un total de 7,6 Equivalent Temps Plein.

La convention prévoit également de percevoir des redevances en fonction des prises construites, permettant de financer les emprunts relatifs au déploiement FTTH.

>> Pour 2024, Somme Numérique doit maintenir la cadence de construction des prises FttH connue en 2023, à savoir livrer 45 000 prises FttH au délégataire. Nous aurons ainsi atteint l'objectif d'achever le déploiement sur l'ensemble du périmètre. S'en suivra la complétude pour atteindre une couverture de l'ensemble des locaux, après levée des blocages tiers (façades, immeubles, poteaux).

Somme Numérique doit également développer les prestations d'aménagement de fibre optique et extension des infrastructures télécoms dans le cadre des constructions d'immeubles et de Zones d'Aménagement Concertées, en contactant notamment les bailleurs.

Point d'alerte et enjeu ; le syndicat mixte doit encore se faire connaître et assoir sa notoriété pour intervenir en avance de phase dans tous projets de construction relevant du périmètre de déploiement du Réseau d'Initiative Publique.

Le syndicat mixte doit assurer une meilleure réactivité pour les demandes de densification du réseau, à savoir les projets de construction entraînant un besoin de renforcement du réseau.

Le syndicat mixte devra également être attentif à la liste des 36 communes concernées par le lot 3 du programme d'extinction du réseau cuivre annoncé par Orange.

- Exploitation du réseau de fibre optique et gestion des données



Somme Numérique a confié l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Altitude Infra Somme dans le cadre d'une convention de DSP sous forme d'affermage d'une durée de 17 ans, entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Ce budget est financé par les redevances perçues au titre de l'exploitation et la commercialisation du réseau. Ce service comptabilise 5 Equivalents Temps plein, intégrant le personnel dédié et les charges support.

Il est chargé des relations avec le délégataire, du contrôle de la DSP, du suivi de l'intégration des données en exploitation conformément à la construction. Il s'agit également de répondre aux demandes relatives au raccordement final FTTH qui relève de la responsabilité du délégataire. Cependant, le syndicat mixte a en charge les raccordements complexes et s'implique fortement dans la réponse aux usagers pour assurer une couverture optimale en termes de raccordement final. Le syndicat mixte a également mis en place un service d'accompagnement des communes à l'adressage.

>> Pour 2024, Somme Numérique doit suivre la mise en place des procédures avec Altitude pour fluidifier le traitement des raccordements complexes (habitations nécessitant une extension des infrastructures au droit du terrain pour permettre leur raccordement). Un dossier de financement a été déposé auprès de l'Etat pour obtenir des subventions à cet effet.

Sur le volet infrastructures et gestion des données, le syndicat mixte met en œuvre en 2024 l'expérimentation **Territoires connectés** ayant pour objet de développer un réseau bas débit et sa plateforme de données, sur un périmètre défini et sur la base d'usages identifiés avec les collectivités et établissements concernés qui se sont manifestés pour démarrer cette expérimentation.

Cette opération est éligible aux fonds européens.

❖ Budget annexe Services numériques

L'année 2024 constitue un nouveau tournant dans la mise en œuvre de la politique de services numériques du syndicat mixte. En effet, le comité syndical s'est positionné pour la mise en œuvre d'un service informatique mutualisé à destination des collectivités et établissements publics. En termes d'organisation interne, cela donne lieu à la création d'un pôle d'activité dénommé Informatique et connectivité, permettant de donner une cohérence d'ensemble aux activités menées par Somme Numérique à destination des sites publics ; amener la fibre optique, fournir le service très haut débit, s'assurer d'une cohérence dans la fourniture des usages du réseau en fonction de leurs besoins, gérer l'environnement informatique matériel et immatériel pour permettre le travail à distance et une bonne utilisation des outils mis à disposition. L'enjeu pour le syndicat mixte est de gérer la continuité de service et la sécurisation des données des collectivités, grâce au data center et au réseau de fibre optique public.

Cela se traduit en interne par une nouvelle affectation des dépenses et recettes au travers de 2 sous-budgets dans le budget annexe services numériques :

- ✓ Administration électronique,
- ✓ Informatique et connectivité.

Dans un contexte de recherche d'équilibre économique et d'amélioration de l'offre de services numériques, il est proposé d'ajuster la **grille tarifaire des services**, sans évolution majeure comme cela avait été le cas pour l'année 2023. Les propositions suivantes détaillent les perspectives d'évolution pour atteindre une augmentation de recettes de 8%.

	2022	2023	2024	Variation
Mairie connectée	- €	72 450,00 €	152 450,00 €	110 %
Marchés en ligne	43 350,00 €	72 005,00 €	76 750,00 €	7 %
Dématérialisation des actes	52 127,00 €	75 714,00 €	66 325,00 €	-12 %
Messagerie	113 516,00 €	120 677,00 €	41 260,00 €	-66 %
Site Web et application Intramuros	11 467,65 €	10 545,00 €	12 725,00 €	21 %
Assistance télécoms	1 760,00 €	1 760,00 €	15 716,00 €	793 %
Sauvegarde	16 710,00 €	3 040,00 €	8 400,00 €	176 %
Hébergement Data center	83 800,00 €	96 180,00 €	100 000,00 €	4 %
WifiSomme	6 525,00 €	3 674,00 €	7 000,00 €	91 %
Sécurité des postes informatiques	- €	1 805,00 €	2 160,00 €	20 %
Coopération 5962 - messagerie, sauvegarde, noms domaine		36 000,00 €	50 000,00 €	39 %
	329 255,65 €	493 850,00 €	532 786,00 €	8 %

Enjeux 2024 :

- ✓ Poursuite de l'opération Mairie connectée, sans casser la dynamique engagée, mais en l'adaptant à la réalité des besoins et en intégrant des subventions FEDER désormais envisageables à hauteur de 60% des dépenses éligibles ;
- ✓ Création du pôle Informatique et connectivité avec l'accueil de 2 agents, permettant de renforcer les services liés à la sécurité des échanges et des données publiques des collectivités ;
- ✓ Elargir l'offre de services de sécurité informatique avec le coffre-fort électronique de mots de passe ;
- ✓ Mise en œuvre du service d'assistance informatique mutualisée ;

- ✓ Faire évoluer l'offre de connectivité sécurisée des sites publics pour les membres du GRO, avec une offre FttH (très haut débit sur fibre mutualisée de type grand public) permettant de répondre aux besoins des petites communes, dans la perspective de l'arrêt des services sur cuivre.

Pour mémoire, le réseau public permet de fournir un **service très haut** débit sécurisé à de nombreux sites publics membres, constituant un Groupement Fermé d'Utilisateurs (**GFU**).

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit : *désigne le point de raccordement d'un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l'EPCI, mairies, centres techniques, ...) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l'exclusion de toute forme de délégation de service.*

2. Les dépenses de personnel

Le budget 2024 intègre la présence de 30 agents au syndicat mixte ; 26 emplois permanents et 4 emplois non-permanents.

Proposition : pérenniser les 4 emplois non-permanents en emplois permanents tenant compte de l'évolution des activités.

Le budget de personnel est estimé globalement à **2 M€**, comprenant l'intégration de 5 agents (4 emplois créés au second semestre 2023 et l'emploi de conseiller numérique coordinateur).

Composition des fonctions avec crédits budgétaires inscrits en 2024 :

Directrice	Chargé déploiement FTTH 1
Juriste	Chargé déploiement FTTH 2
Assistante de Direction	Chargé déploiement FTTH 3
Responsable RH	Assistante comptable réseau
Directeur adjoint	Assistant réseau - chargé d'accueil
Chargé de communication	Responsable de gestion comptable
Ambassadrice	Chef de pôle services numériques
Chef de pôle Numérique inclusion e-éducation	Assistante de gestion services numériques
Assistante de gestion budget principal	Archiviste électronique
Médiatrice numérique	Technicienne services numériques Mairie connectée
Médiatrice numérique	Technicienne services numériques
Conseiller numérique coordinateur	Chef de pôle Informatique et connectivité
Cheffe de pôle Usages du réseau - SIG	Technicien informatique
Technicien racco FTTH	Technicien réseau
Chef de pôle Infras réseau	Responsable systèmes

Pour une meilleure connaissance des charges induites par les activités de Somme Numérique dans la comptabilité analytique, chaque fonction est répartie entre les différents codes services budgétaires.

Les charges de personnel sont donc ainsi réparties :

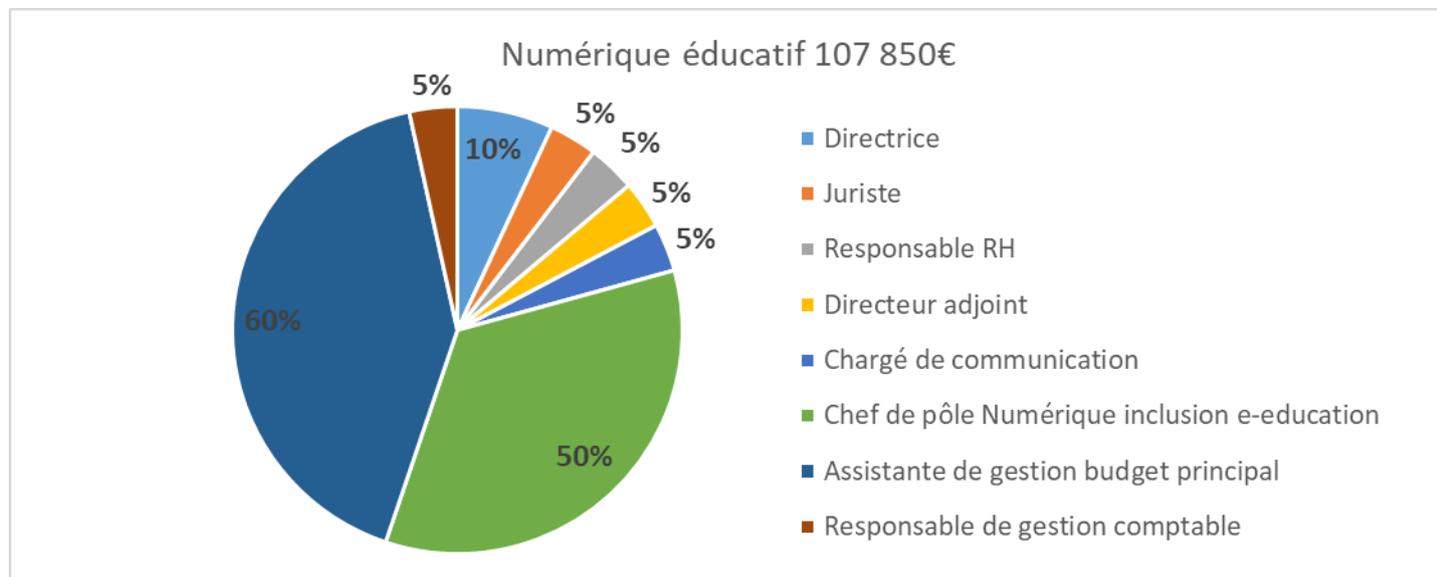
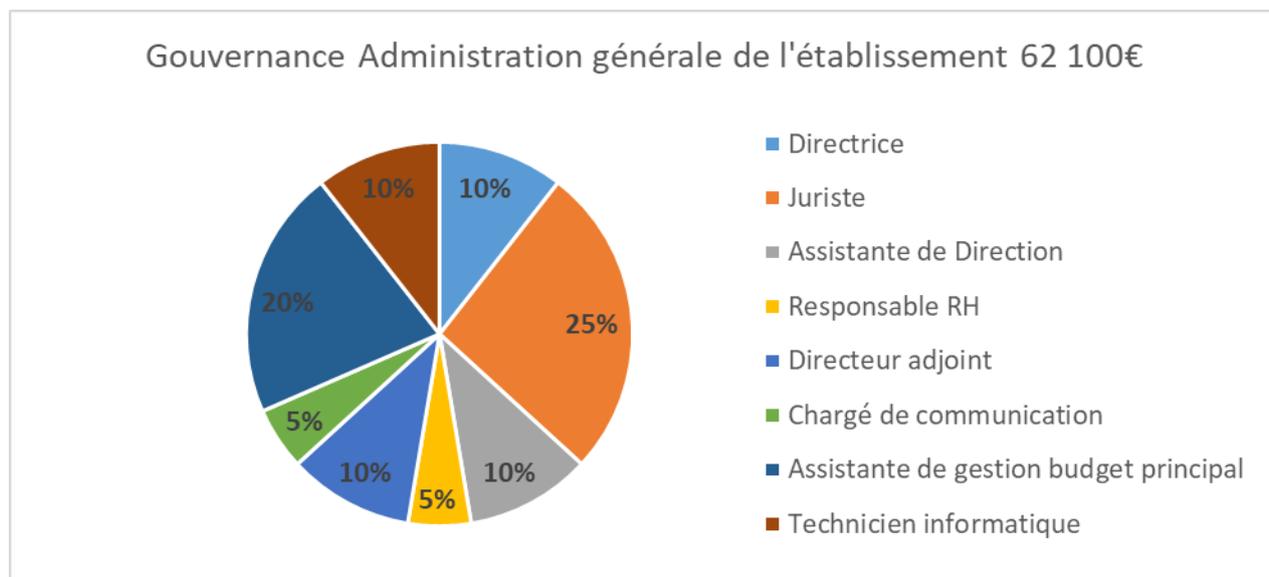
- ✓ Budget principal : 26%
- ✓ Budget annexe Infrastructures numériques : 45%
- ✓ Budget annexe Centre de services numériques : 29%

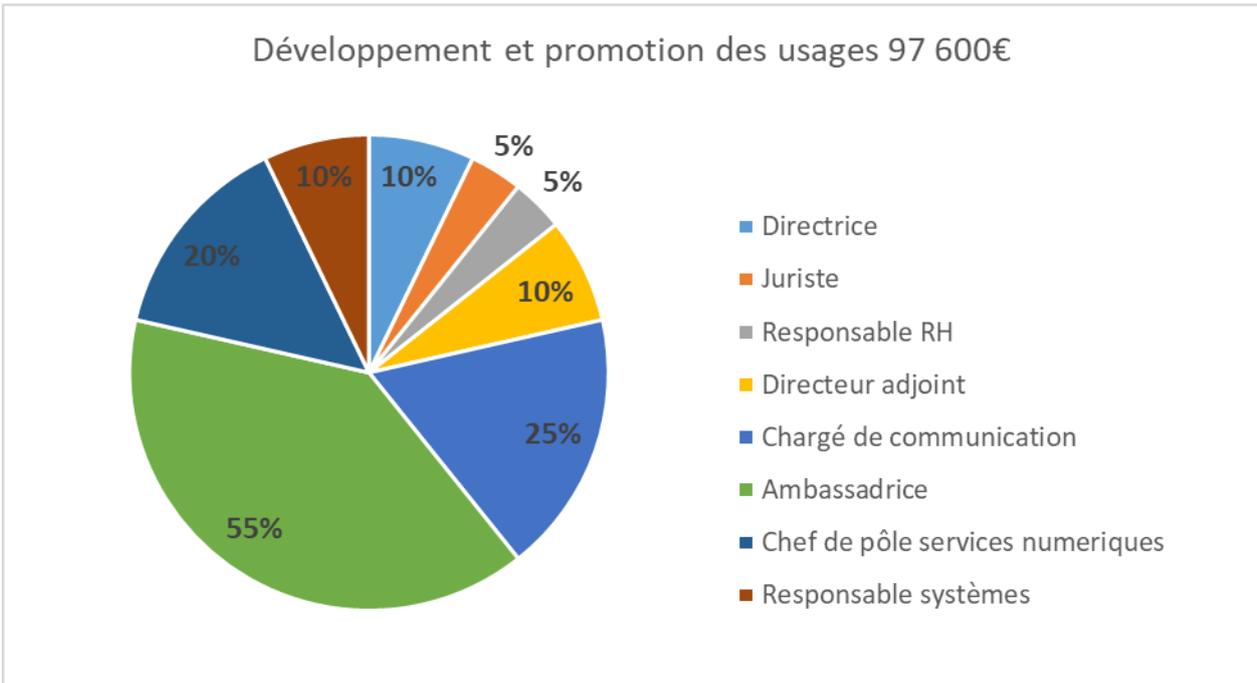
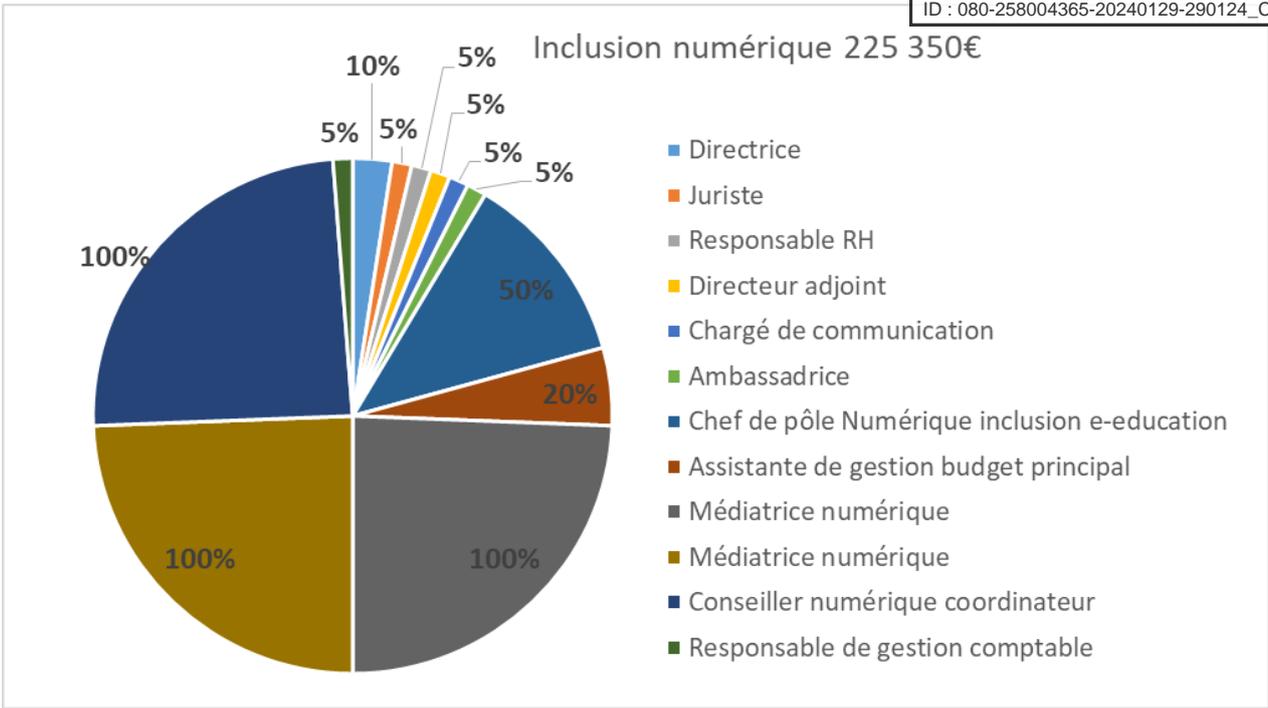


Le **budget principal** est divisé en 4 sous-budgets identifiés par des codes services distincts :

- Gouvernance et administration générale
- Numérique éducatif
- Inclusion numérique
- Développement et promotion des services

Les charges de personnel 2024 associées au budget principal sont estimées à 492 900€, soit 37% du budget de fonctionnement.

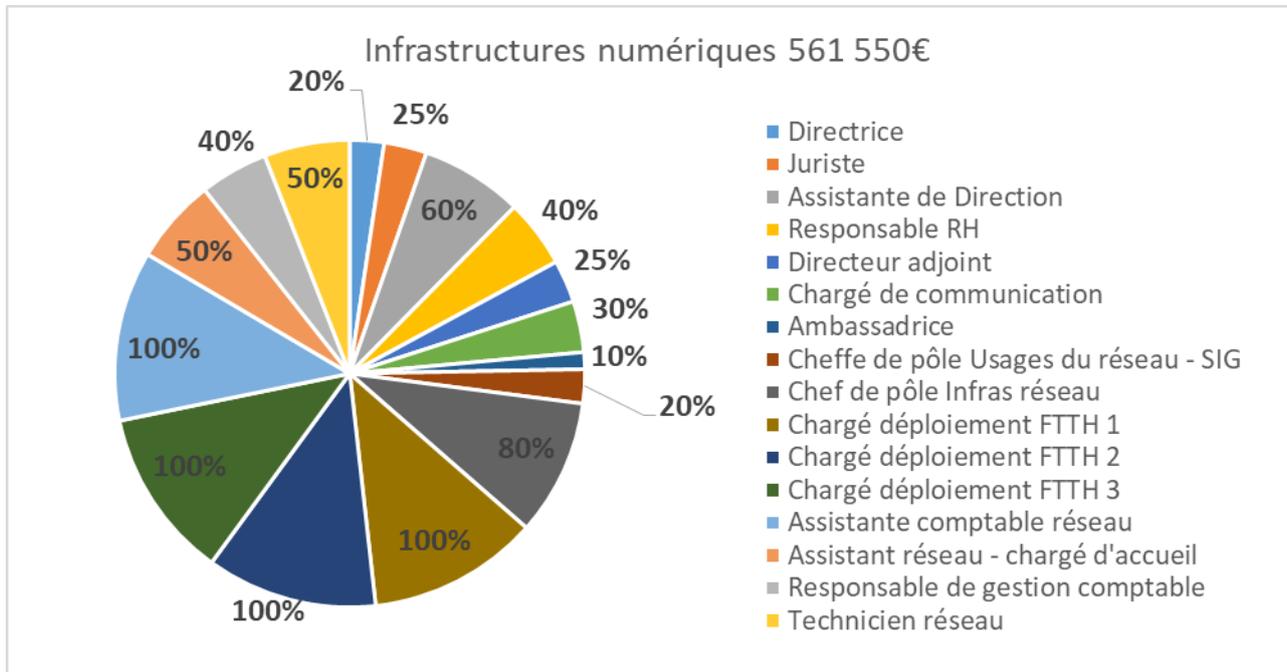
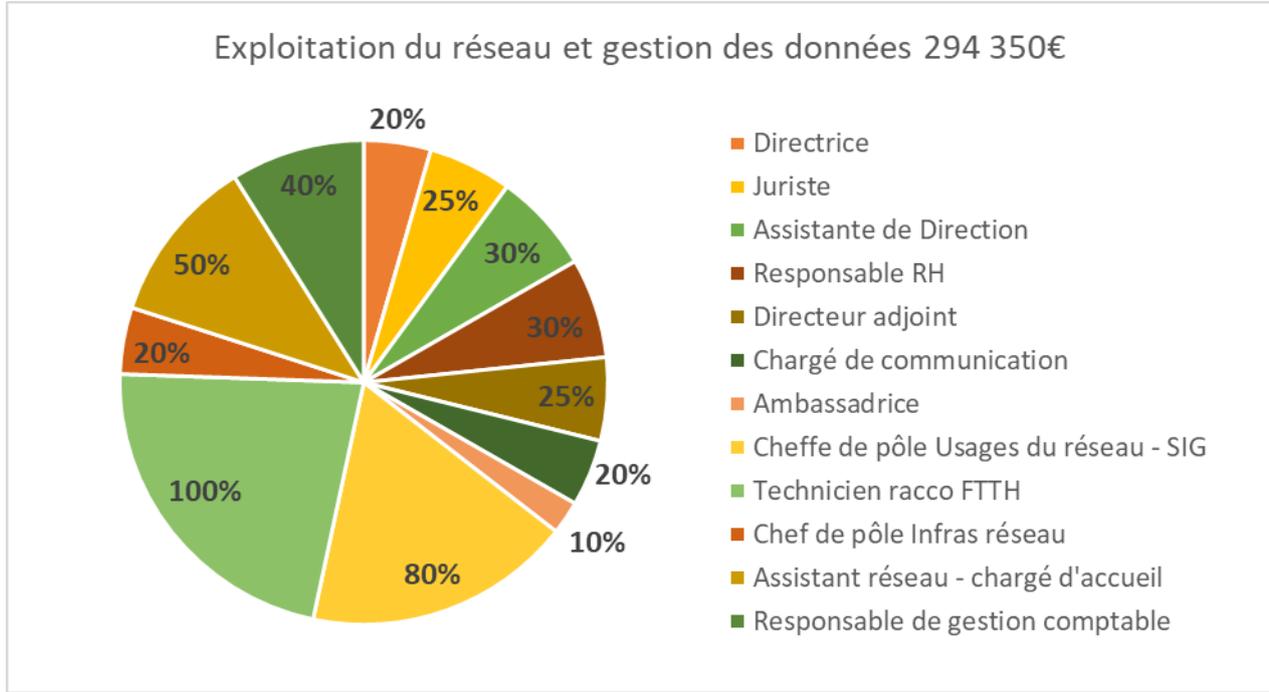




Le budget annexe **Infrastructures numériques** comprend 2 services :

- Infrastructures numériques
- Exploitation du réseau et gestion des données

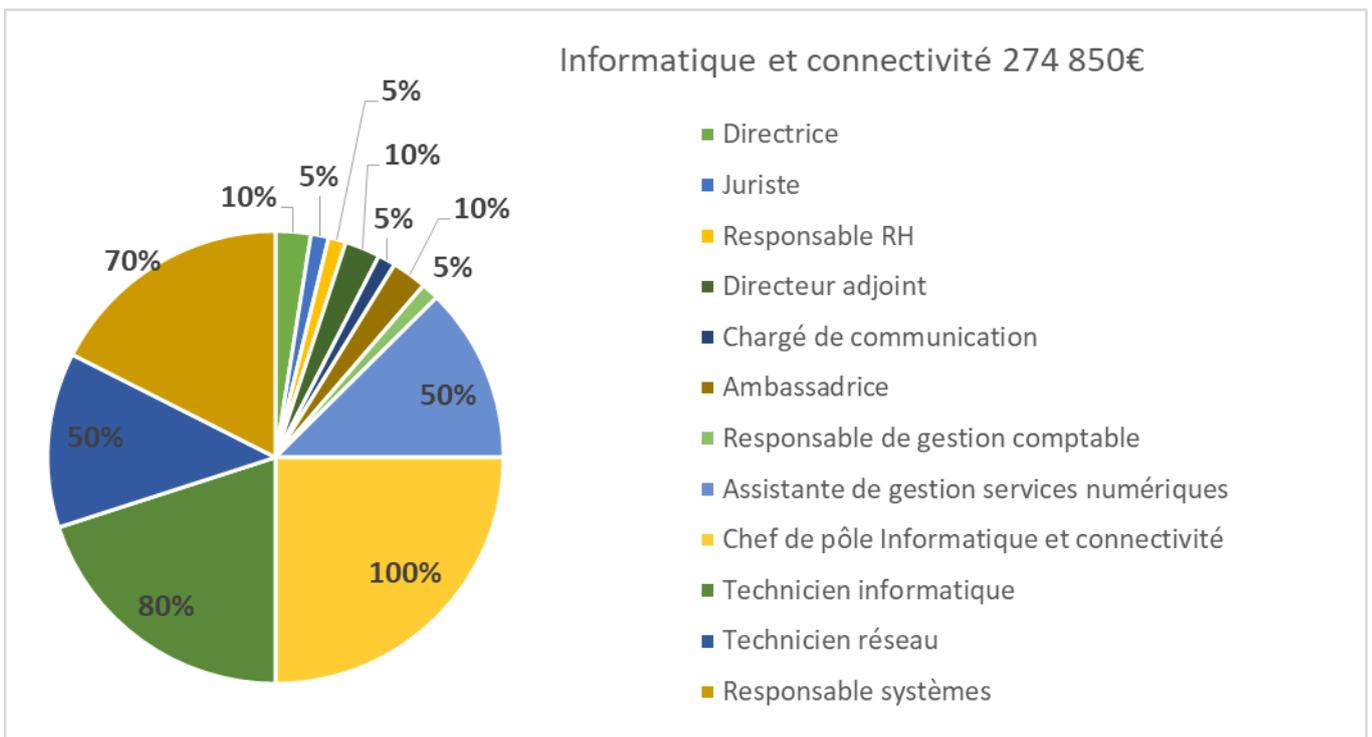
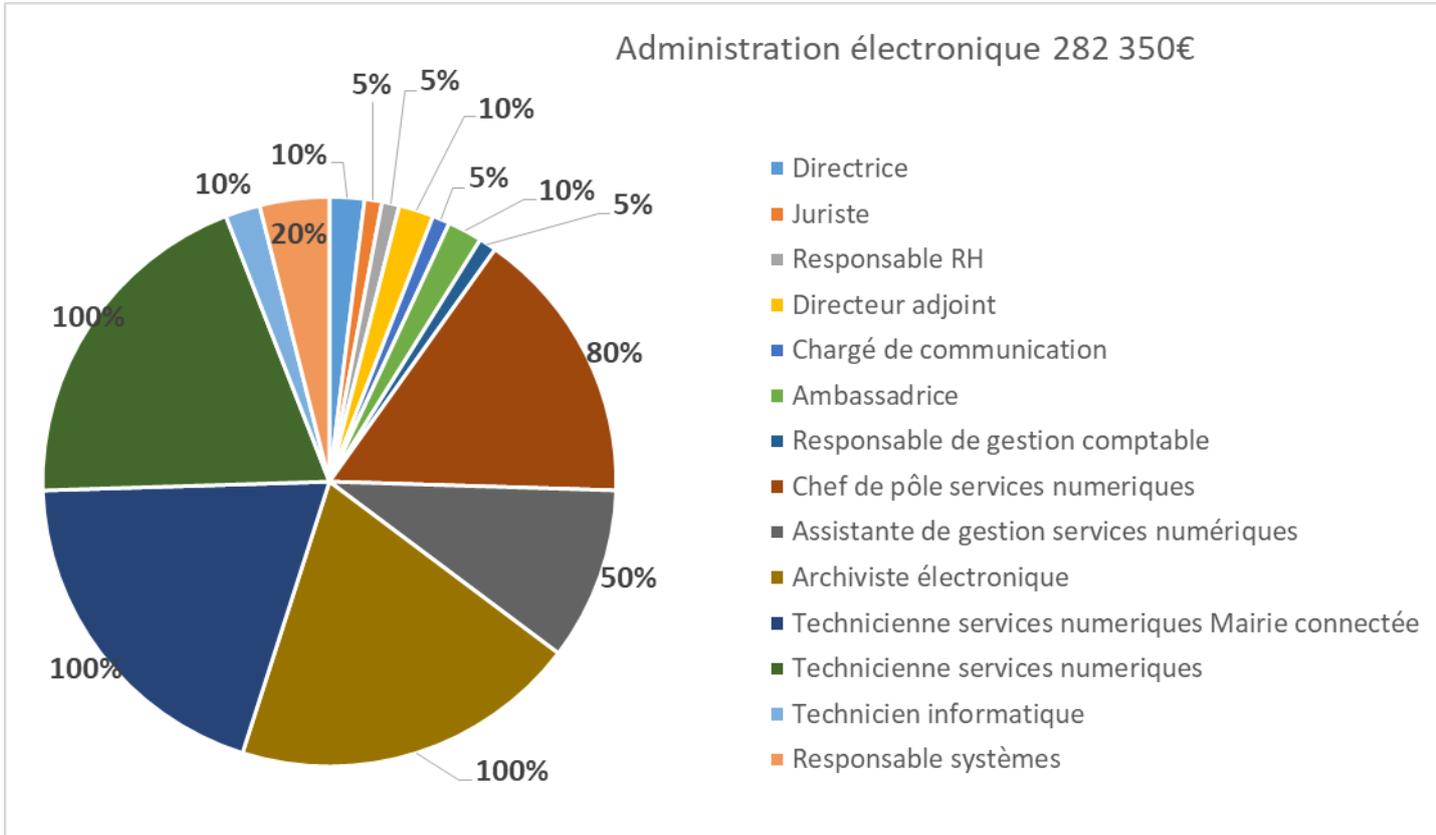
Ses charges de personnel sont estimées à 855 900€ pour 2024, soit 6% du budget de fonctionnement.



Le budget annexe **Centre de services numériques** comprend 2 services :

- Administration électronique
- Informatique et connectivité

Ses charges de personnel sont estimées à 557 200€ pour 2024, soit 23% du budget de fonctionnement.



V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Les matériels informatiques pour les ENT ne sont actuellement plus subventionnés par les fonds européens. Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.

La question va se poser en 2024 du renouvellement de cet accord-cadre, du maintien de cette offre de conseils aux collectivités et d'assistance dans l'acquisition des matériels informatiques dans les écoles.

2. BUDGET PRINCIPAL – l'aménagement des locaux

Il s'agit de terminer l'opération d'aménagement des locaux qui doit s'achever au 1^{er} semestre 2024. Cette opération est financée par emprunt contracté fin 2023.

3. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES - l'opération 100% FTTH 2019-2024

Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

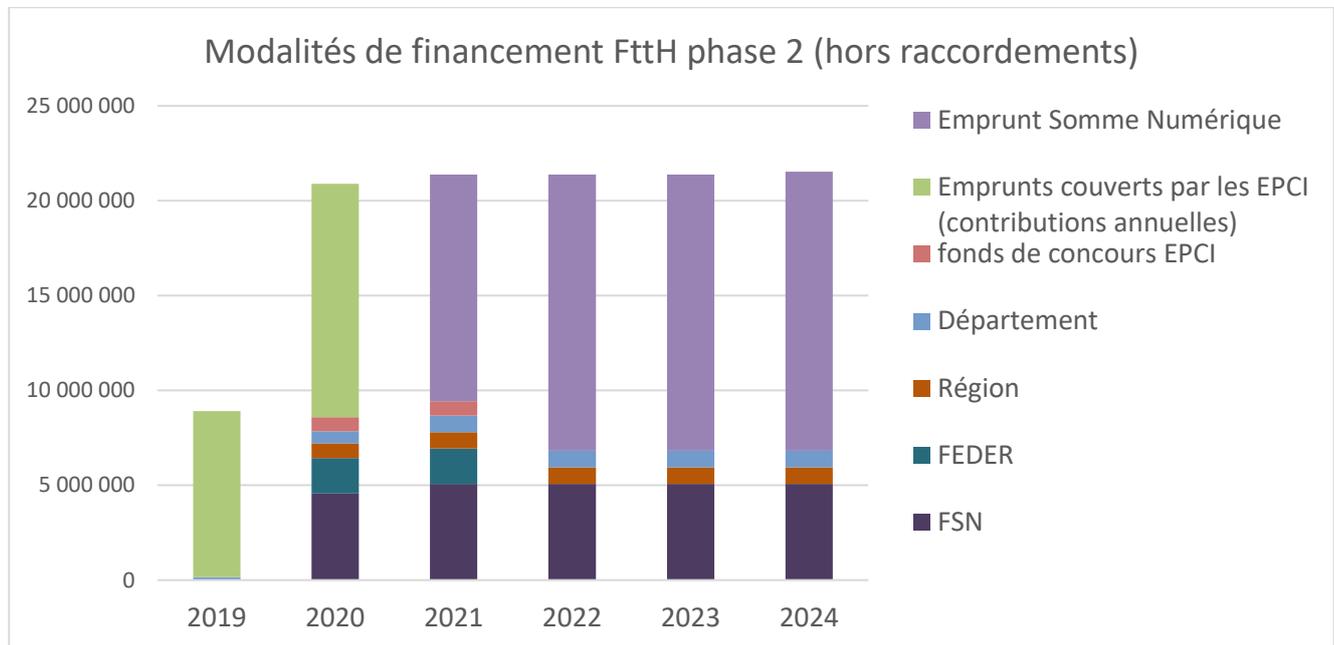
Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Les subventions publiques sont perçues au fur et à mesure des déploiements. Les redevances du délégataire sont également perçues avec une année de décalage par rapport à la livraison et à la commercialisation des prises. Le mécanisme d'emprunt pour le compte des EPCI permet donc au syndicat mixte d'assurer le

financement de l'opération les deux premières années et de pouvoir ensuite emprunter lorsque les premières prises sont livrées au délégataire et qu'il est donc en mesure de verser les redevances.

Dans le graphique suivant, on entend par « emprunt Somme Numérique », l'emprunt qui est couvert par les redevances versées par le délégataire ALTITUDE INFRA SOMME conformément à la convention d'affermage.



4. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements de sites publics

Chaque année, les collectivités sollicitent le syndicat mixte pour bénéficier d'un raccordement de leurs sites publics au réseau de fibre optique. Ces demandes sont mises en œuvre après validation du devis correspondant. Le budget prévu à cet effet s'élève à 400 000€ HT.

La mise en place du pôle Informatique et connectivité doit alimenter cette activité de connexion des sites publics au réseau de fibre optique, avec la promotion des usages associée (sauvegarde des données publiques, Wifi public, hébergement dans le Data center, télécoms ...).

5. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – la densification du réseau

Pour répondre aux besoins d'aménagement immobilier ayant lieu sur le territoire, Somme Numérique confirme son rôle de chef de file dans la réalisation de ces travaux d'aménagement de fibre optique en immeuble et en zone d'aménagement immobilier, voire pour la création d'infrastructure en extension sur le domaine public et le domaine privé en lien avec ces programmes immobiliers.

Cette activité est évaluée à 500 000€ HT pour l'année 2024.

6. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements finaux FTTH

Le syndicat mixte prend en charge les raccordements finaux réalisés sous pilotage d'Altitude Infra, à hauteur de 420€ en moyenne (tarification différente selon la typologie façade, aérien ou souterrain).

**il est rappelé que les particuliers ont à leur charge la viabilisation de leur parcelle au droit du terrain, c'est-à-dire que l'infrastructure doit être disponible pour le passage du câble de fibre optique. Dans le cas contraire, les travaux de génie civil correspondants sont à la charge du propriétaire du terrain.*

Le contrat de DSP prévoit que le syndicat mixte doit financer les ~~raccordements complexes~~, c'est à dire lorsqu'il est nécessaire de créer des infrastructures au-delà du droit du terrain, pour rejoindre la position la plus proche du réseau de fibre optique. Pour ces travaux, un dossier de financement a été déposé auprès de l'Etat.

7. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – sécurisation et résilience

Le syndicat mixte poursuit ses actions pour sécuriser ses infrastructures (bouclage des NRO). Il réalise également des travaux de désaturation du réseau lorsque les usages le nécessitent.

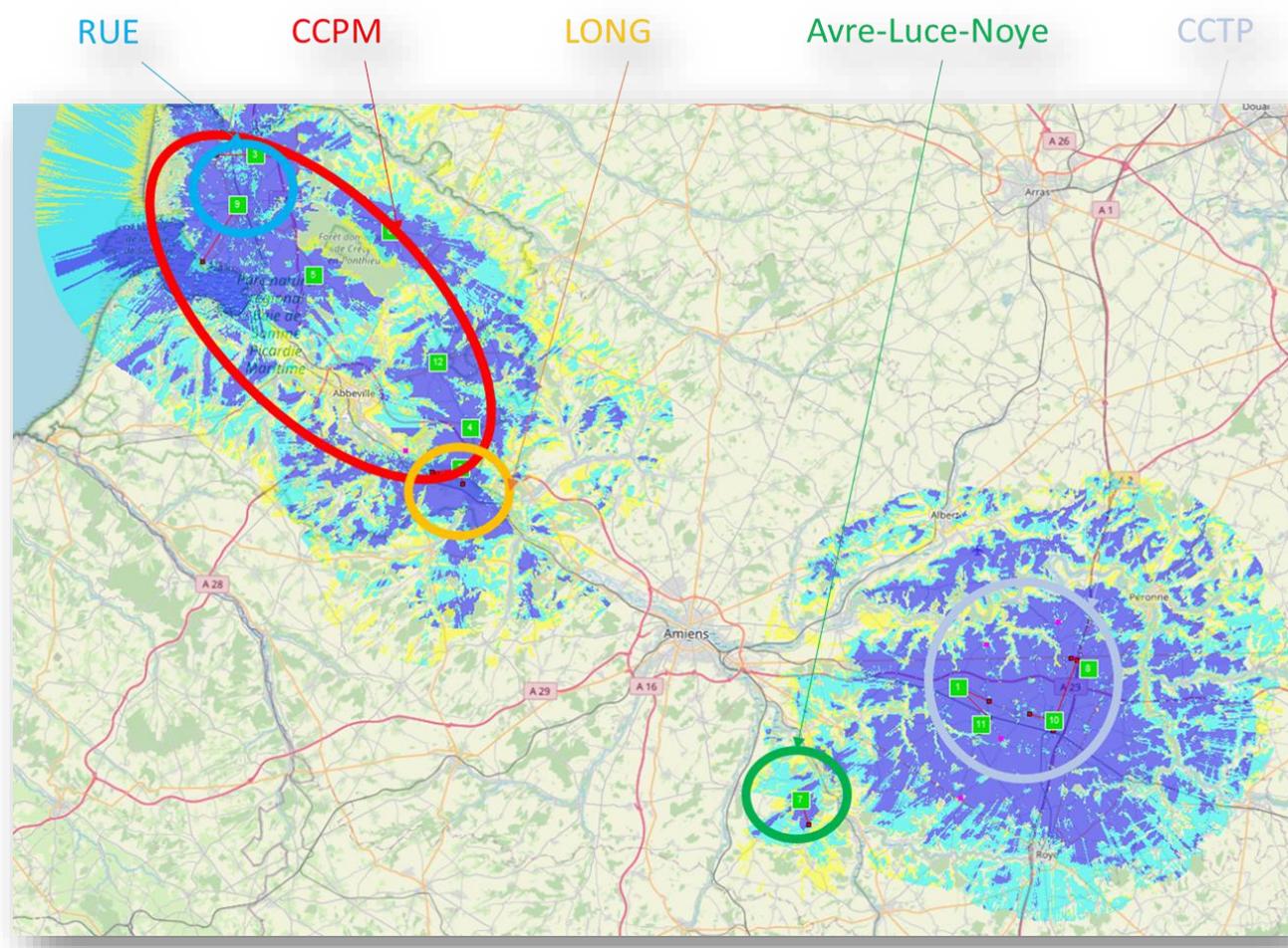
8. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – Expérimentation des nouveaux usages Territoires connectés et durables

Le syndicat mixte met en œuvre en 2024 l'opération d'expérimentation Territoire connecté sur la base du marché publié en fin 2023. Les offres reçues sont en cours d'analyse pour attribuer le marché en début d'année 2024.

Le présent marché a pour objet la conception, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des solutions nécessaires à la mise en œuvre de "démonstrateurs" de projets d'objets connectés sur le territoire de Somme Numérique.

Ces "démonstrateurs" correspondent à des cas d'usages identifiés sur les territoires pilotes et volontaires ci-dessous (Ils pourront être complétés en cours de marché par d'autres territoires et d'autres cas d'usages, et le Titulaire pourra participer à leur émergence) :

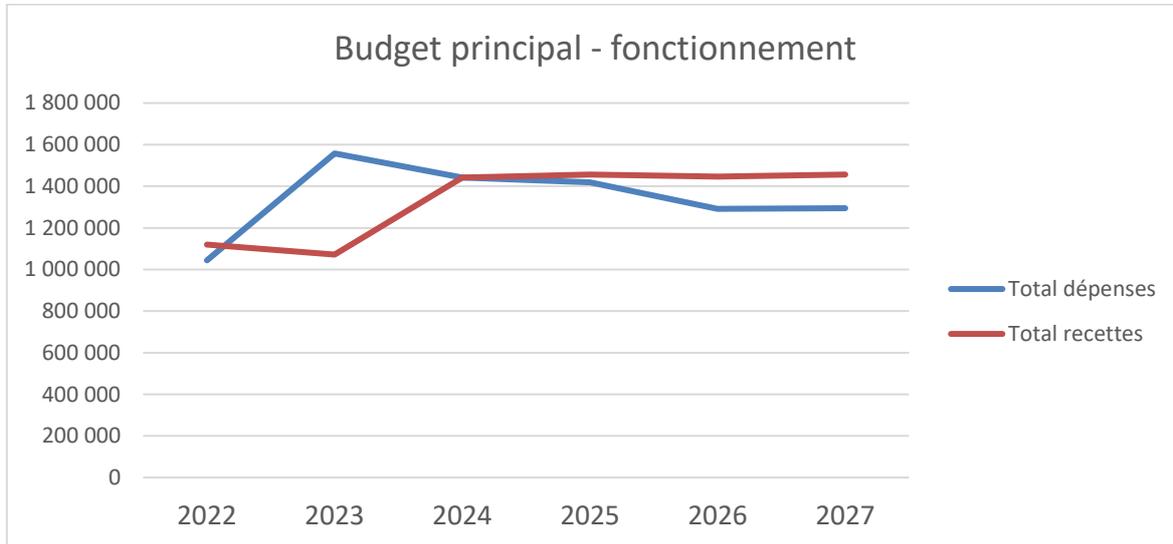
- Ville de Rue :
 - Télérelève des compteurs d'eau
 - Télérelève et commande des armoires d'assainissement
 - Télérelève et commande des consommations bâtementaires
- Ville de Long
 - Mesures et alertes de niveaux de crues
 - Télérelève et commande du chauffage bâtementaire
- Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre :
 - Télérelève et commande des consommations bâtementaires
 - Mesures et alertes de taux de remplissage des PAV (Points d'apport volontaires)
- Communauté de communes de Terre de Picardie :
 - Télérelève des compteurs d'eau
- Communauté de communes de Avre Luce Noye :
 - Mesures des niveaux d'eau des réservoirs, actionneurs de pompes et alertes intrusions
- FDE 80 :
 - Connectivité des horloges d'armoires d'éclairage public
 - Télérelève et commande des consommations bâtementaires



Cette activité est évaluée à 250 000€ HT pour l'année 2024.

VI. PROJECTIONS 2022-2027

En synthèse, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits dans le présent document d'orientations budgétaires et des hypothèses prises en termes de recettes et de validation des propositions faites, les grands équilibres des budgets de Somme Numérique se présentent dans les graphiques suivants.

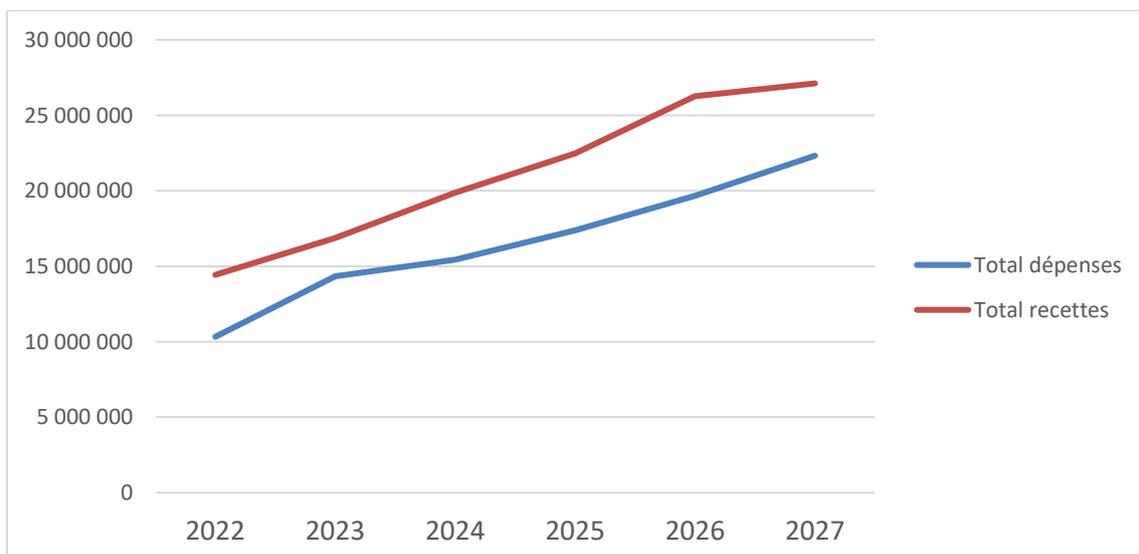


Le présent graphique intègre les projections de dépenses et recettes brutes annuelles projetées. Cette trajectoire sur le budget principal illustre la volonté de juste équilibre des dépenses par rapport aux cotisations versées par les membres du syndicat mixte.

Les recettes sont également complétées par des fonds européens, nécessaires à l'équilibre du budget à partir de 2023, qu'il conviendra de confirmer dans la négociation à venir du programme opérationnel 21-27.

Le budget principal participe à l'équilibre du budget annexe Centre de services numériques entre 2023 et 2026. Les cotisations syndicales sont ainsi maintenues à un niveau équivalent pendant cette période.

Le budget annexe **Infrastructures numériques** est fortement impacté par l'avancement du déploiement FTTH et la dynamique de commercialisation du réseau.

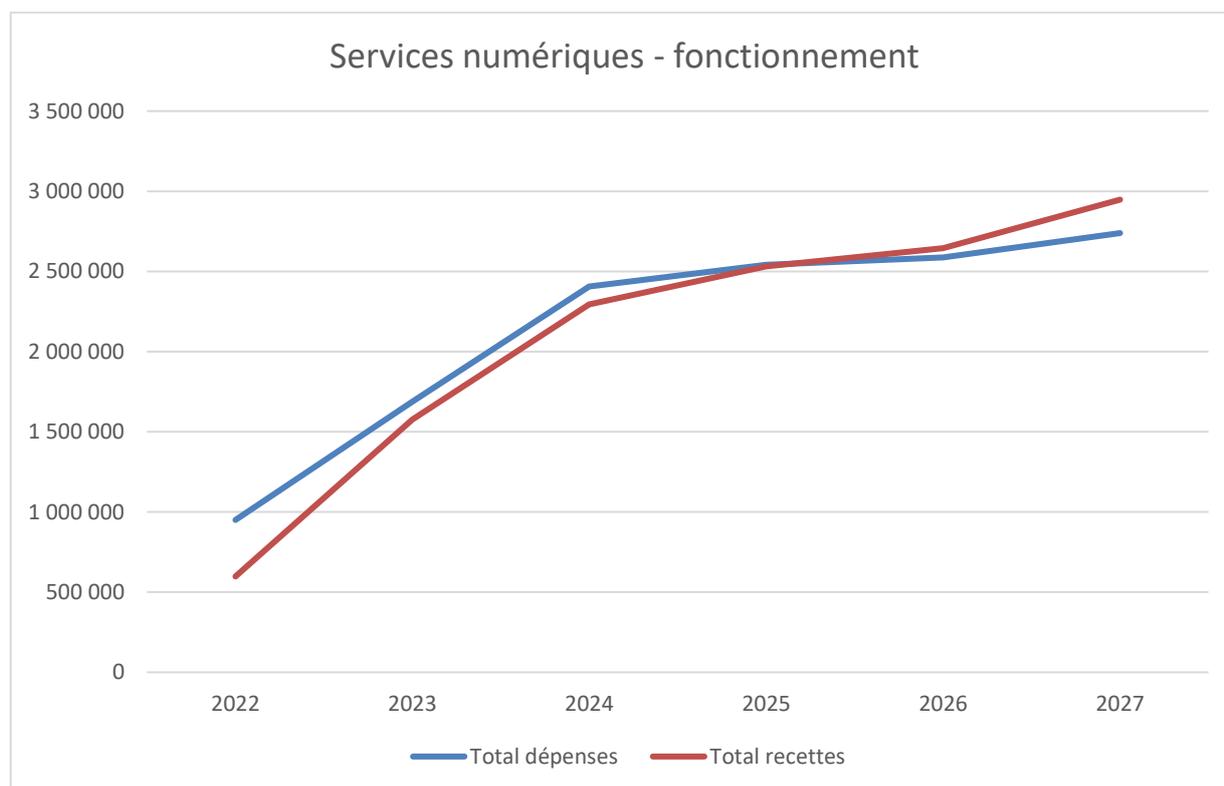


Sur le **budget annexe Services numériques**, les projections suivantes tiennent compte de la mise en place du pôle Informatique et connectivité et donc de l'intégration des charges et ressources existantes sur l'activité de connexion des sites publics, fourniture de l'accès très haut débit sur fibre et accompagnement sur les usages du réseau.

Les autres pistes pour accélérer la courbe des recettes sont :

- le développement de nouveaux services auprès des communes et établissements publics du territoire,
- La poursuite de l'action « Mairie connectée »,
- la validation d'un dossier d'accompagnement des fonds européens FEDER à hauteur de 60% pour valoriser le maximum d'activités du syndicat mixte dédiées à la transformation numérique des petites communes dans un cadre de mutualisation,
- la valorisation du data center dans d'autres usages comme la vidéoprotection, les objets connectés ...
- la mise en œuvre de conventions de mise à disposition de services à l'échelle régionale, comme celle conclue avec le syndicat mixte La fibre numérique 5962 ou encore la Région pour Géo2France.

Tenant compte des éléments connus à ce jour, la courbe d'équilibre du budget annexe Centre de services numériques évolue de la façon suivante :



VIII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Budget annexe Infrastructures numériques

Au 31 décembre 2022, le syndicat mixte avait souscrit 123 026 516 € d'emprunts, dont 67% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 3,6 M€). En 2023, de nouveaux emprunts ont été souscrits à hauteur de 38,7 M€ pour le financement du déploiement FTTH et des raccordements.

Un emprunt de 1,7 M€ a également été conclu pour le financement du déménagement du POP St Fuscien et la création de la nouvelle salle opérateurs. Cette salle est remise en exploitation à Altitude Infra. La charge de l'emprunt sera financée par la recette de location au délégataire.

Un emprunt de 10 M€ a été signé en décembre 2023 pour servir aux besoins de trésorerie du début d'année 2024, sur le paiement des factures FTTH.

Budget annexe Services numériques

Un emprunt de 1,3 M€ a été souscrit en 2019 pour le financement de l'acquisition de l'équipement.

Budget principal

Le syndicat mixte a souscrit en 2023 un emprunt de 1,9 M€ pour le financement du programme de rénovation énergétique des locaux. Un emprunt de 900 000€ avait été souscrit en 2019 pour l'acquisition des locaux.

2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2024

Tenant compte des dépenses prévisionnelles inscrites pour le déploiement FTTH et le raccordement final des usagers, le besoin d'emprunt en 2024 s'élève à 25 M€.